

Deuxième séance, mercredi 20 novembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Chancellerie d'Etat (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Glasson <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Pouvoir législatif (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Glasson <i>Représentant-e du</i> <i>Parlement</i> Mireille Hayoz
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Schumacher <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Olivier Curty
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de la sécurité, de la justice et du sport (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Romain Collaud
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Pouvoir judiciaire (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Romain Collaud
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Récapitulation générale		<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Budget 2025 – Décret	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-DFIN-35	Loi	Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-54	Loi	Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-GC-256	Election protocolaire	2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2025	Scrutin uninominal	
2024-GC-257	Election protocolaire	1er-ère vice-président-e du Grand Conseil pour 2025	Scrutin uninominal	
2024-GC-258	Election protocolaire	Président-e du Grand Conseil pour 2025	Scrutin uninominal	
2024-GC-259	Election protocolaire	Président-e du Conseil d'Etat pour 2025	Scrutin uninominal	
2024-GC-260	Election protocolaire	Président-e du Tribunal cantonal pour 2025	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 110 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Thierry Steiert, Estelle Zermatten et Bruno Clément.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Chancellerie d'Etat (2025)

Rapporteur-e:	Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Le 30 octobre dernier, avec mon collègue Armand Jaquier, nous nous sommes rendus à la Chancellerie d'Etat afin d'analyser le budget 2025. Nous remercions Madame Danielle Gagnaux, Chancelière d'Etat, pour son accueil, sa disponibilité ainsi que pour les réponses à nos questions. Le budget se boucle avec un excédent de charges de 17 950 120 frs, soit 1 227 790 frs de plus qu'au budget 2024. La Chancellerie occupe 59,25 EPT ainsi que 2 EPT en formation et 5 apprentis. Cela signifie un EPT de plus, qui sera imputé à d'autres directions. En général aucune modification budgétaire significative n'a été remarquée en comparaison aux années précédentes, si ce n'est l'augmentation des frais liés à l'informatique.

Conseil d'Etat

Frais de réception: Un montant de 150 000 frs est prévu pour la réception de M. Pierre-André Page, président du Conseil national en 2026, une des raisons du renvoi du budget par le groupe UDC.

Chancellerie d'Etat

Traitement du personnel: 1 EPT supplémentaire pour la sécurité des données, qui sera réparti entre la DFAC et la DEEF.

Travaux informatiques effectués par des tiers: Un montant de 888 500 frs au budget 2025 contre 428 000 frs au budget 2024 s'explique par l'intégration d'une norme au SyGEV (programme pour les votations) et une nouvelle rubrique qui se trouvait jusqu'à présent au SITel, le DIGI-FR. Ceci est un soutien aux prestations communales. Elle vise à encourager et à coordonner la transformation numérique des administrations communales.

Entretien de matériel et de logiciels informatiques: Une augmentation de 108 000 frs par rapport au budget 2024 due principalement à la maintenance SyGEV.

Part aux frais de conférences: Une augmentation de 121 000 frs principalement due à la convention cadre entre les cantons et la Confédération, qui vise à encourager et à coordonner la transformation numérique des administrations publiques entre la Confédération, les cantons et les communes. Ces prestations créent une valeur ajoutée.

Récupérations de traitements: Une diminution de 221 400 frs de recettes due au fait que notre Chancelière quitte le Secrétariat de la Conférence suisse des chanceliers d'Etat, qui sera transféré au canton de Berne, d'où la perte du versement d'un montant annuel. De plus, le remboursement des salaires versés pour le secrétariat de la CGSO, de la CDEEP-SO et de la CLDF ne transiteront plus par la Chancellerie mais par le SPO.

Service d'achat du matériel et des imprimés: Une forte baisse des charges ainsi que des revenus s'explique par le fait que le transfert d'achat du matériel et des imprimés scolaires ne se fera plus par la Chancellerie mais par l'OCMS (Office cantonal du matériel scolaire).

Service de législation

Travaux effectués par des tiers: Un montant de 20 000 frs sera déboursé en 2025 uniquement pour une étude et la mise en place du plan de continuité et du transfert automatique des snapshots sous la rubrique BDLF (Banque de données de la législation fribourgeoise).

Archives de l'Etat

Travaux informatiques effectués par des tiers: Une augmentation de 78 250 frs des charges due au projet d'archivage.

Locations de locaux: Une augmentation de 163 650 frs des charges pour la location de locaux provisoires en attendant l'ouverture du SIC. Ce montant est donné par le SBat, qui ne sait encore pas quels locaux seront à disposition.

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation

Travaux informatique effectués par des tiers: À noter que c'est le seul centre de charges où on trouve une diminution de cette enveloppe.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Pouvoir législatif (2025)

Rapporteur-e:	Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	La Secrétaire générale.
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Le 30 octobre dernier, avec mon collègue Armand Jaquier, nous nous sommes rendus au secrétariat du Grand Conseil afin d'analyser le budget 2025. Nous remercions Madame Mireille Hayoz pour son accueil, sa disponibilité ainsi que pour les réponses à nos questions.

Le budget se boucle avec un excédent de charges de 4 237 140 frs, soit 51 010 frs de plus qu'au budget 2024. Le secrétariat du Grand Conseil occupe 8,25 EPT sans augmentation prévue.

En général, aucune modification budgétaire significative n'a été remarquée en comparaison aux années précédentes, si ce n'est l'augmentation des frais liés à l'informatique.

M^{me} Mireille Hayoz nous a fait savoir son départ à la retraite à la fin juin 2025 et le départ de Monsieur Dupasquier à la fin décembre de cette année.

Centre de charges Grand Conseil

Indemnités de séances: Une augmentation des charges de 37 750 frs due à une prévision d'une augmentation des séances, séances de relevés.

Publications et publicité: Diminution de charges de 54 000 frs, qui se justifie par une partie du coût du livre sur l'Hôtel Cantonal qui a été pris sur 2023/24 et un travail de mise en page des publications qui se fait dès à présent par le Secrétariat et non plus par l'imprimerie, laquelle ne s'occupe désormais plus que de l'impression. Nous tenons à saluer l'effort du Secrétariat pour cette réalisation.

Prestation de service par des tiers: Une augmentation de 20 000 frs pour la traduction simultanée. Il y avait longtemps que le prix était inchangé. Une augmentation de 5 000 frs, soit 20 000 frs de charges pour le contrôle d'accès et la sécurité lors des sessions. La question se pose de savoir si une seule personne suffirait et pourquoi pas un policier, à des fins d'économies.

Travaux informatiques effectués par des tiers: Une augmentation de 48 000 frs par rapport au budget 2024 due à une répartition des charges sur plusieurs années en lien avec la position 3153.000.

Entretien de matériel et de logiciels informatiques: Une diminution des charges de 23 000 frs suite à une coupe budgétaire de l'Administration des finances pour la maintenance de l'installation audio de la Salle du Grand Conseil. À la demande de M^{me} Hayoz, on retrouve ce montant de 25 000 frs mis entre parenthèses dans le budget afin de ne pas oublier d'effectuer cette maintenance en 2026.

Frais de réceptions: À la demande du Bureau, un nouveau montant de 10 000 frs a été mis au budget pour la réception de la Présidente élue.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2025)

Rapporteur-e:	Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Avec mon collègue Laurent Dietrich, nous avons, en date du 27 septembre 2024, examiné le budget 2025 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

En préambule, nous tenons à remercier M. le Conseiller d'État Didier Castella ainsi que le secrétaire général de la Direction, M. Peter Maeder, pour leur accueil, leur disponibilité et les réponses données à nos questions ainsi que pour nous avoir remis une notice au préalable, qui nous a été fort utile. Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier tout le personnel du département et de toutes les institutions qui y sont liées.

Budget total de la Direction

L'excédent de charges du budget de fonctionnement de la DIAF se monte à 101 551 250 frs, soit un montant d'environ 3,7 millions de francs supérieur au budget de 2024. Le budget des investissements s'élève à 32 416 200 frs, ce qui correspond à quelque cent mille francs près au budget 2023. La DIAF a obtenu 2,5 EPT pour de nouveaux postes pour 2025, dont 1 EPT d'enseignement pour Grangeneuve et 0,4 EPT à disposition de la section agriculture de Grangeneuve pour renforcer le secteur des aides structurelles. 0,2 EPT seront pour le SAINEC afin de pouvoir augmenter les ressources dans le domaine de l'état civil, 0,5 EPT seront attribués au SFN pour la gestion intégrée des risques et 0,1 EPT sera pour l'Autorité foncière cantonale. Les préfetures ont reçu 0,3 EPT, qui sont, à ce jour, imputés à la Conférence des préfets.

Secrétariat général

L'augmentation de l'excédent de charges d'environ 200 000 frs provient essentiellement du transfert de tâches et budgets du SAINEC. Une analyse des tâches liées aux affaires institutionnelles (droits politiques, relations Etat-églises, bilinguisme) et des tâches liées aux affaires du Service des communes a conduit à certains transferts de tâches, tâches qui sont aujourd'hui réparties entre le SAINEC, le SCom et le SG-DIAF. La majorité des affaires institutionnelles seront transférées au Secrétariat

général de la DIAF et certaines tâches, plutôt liées aux communes, seront transférées du Secrétariat général au service des communes dès le 1^{er} janvier 2025. Cela nécessite donc une modification de budgets et d'EPT. Les budgets transférés du SAINEC au SG-DIAF se trouvent sous les rubriques 3130.081 Conseil des jeunes, 3636.000 Subventions cantonales ainsi que 4630.060 Subventions fédérales aux cantons plurilingues.

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil

Le SAINEC changera de nom au 1^{er} janvier 2025 et s'appellera *Service de l'état civil et des naturalisations* soit SENa. La diminution des charges nettes provient d'une part des budgets transférés au Secrétariat général et d'autre part du transfert de 0,6 EPT au Service des communes. Les charges nettes du futur SENa diminuent ainsi d'environ 400 000 frs.

Préfectures

L'excédent de charges des sept préfectures s'élève à 3 183 070 frs contre 2 853 160 frs au budget 2024. Cette augmentation est due à un ajustement des recettes vers le bas ainsi qu'à plusieurs petites adaptations de charges. À relever que dans le centre de charges 3410.8 Conférence des préfets 0,3 EPT sont imputés pour un nouveau poste. La répartition entre les préfectures devra encore se faire sur la base de leurs demandes initiales, bien supérieures à 0,3 EPT. À noter qu'aux positions 4260.004 Récupérations de traitements chaque préfecture a prévu un montant de 15 000 frs sauf la préfecture de la Gruyère, qui prévoit 10 000 frs.

Service des communes

Le budget est très stable à l'exception de la rubrique 3632.018, prévue pour les fusions de communes et la péréquation financière intercommunale. Aucune fusion charge le budget 2025, mais la péréquation des besoins, entièrement financée par le canton est à la hausse. Pour le budget 2025, les charges du canton augmentent d'environ 400 000 frs pour atteindre 17,2 millions de francs. Cela est dû à la hausse potentielle fiscale de l'année référentielle 2022, comparée à l'année 2021. On constate aussi l'augmentation de 0,6 EPT due au transfert de tâches expliqué plus haut.

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

L'excédent de charges du budget de 2024 s'élève à 10 138 160 frs et reste quasi inchangé par rapport au budget 2024. À noter l'augmentation de 49 000 frs dans la rubrique 3010.118 Traitements du personnel auxiliaire, qui permet de se rapprocher de la réalité des besoins de ces dernières années. À noter que ce poste est refacturé avec un rabais « promotion économique ». Le ratio des CDI /CDD dans le secteur du contrôle des viandes est le suivant: Le total des effectifs s'élève à 34,40 EPT dont 29,5 EPT en CDI et 4,9 EPT en CDD.

Grangeneuve

L'excédent de charges du budget de 2025 s'élève à 39 684 220 frs et se situe à environ 2,6 millions au-dessus du budget 2024. Cette augmentation est essentiellement due à une hausse des subventions pour les améliorations foncières d'environ 1 million, qui se traduit par l'augmentation des amortissements dans la rubrique 3636.706, la diminution des recettes de 1 million dans la rubrique 4021.001 Impôt sur la diminution de l'aire agricole et de 350 000 frs dans la rubrique 4200.001 Taxe sur la plus-value. Les investissements sont inférieurs de 4 millions par rapport au budget 2024, ce qui correspond au prêt de 4 millions accordés à la Liebefeld Kulturen AG en 2024. Le poste 3010.118 Traitements du personnel auxiliaire est conséquent - 1,315 million. Il concerne pour l'essentiel des intervenants externes.

Service des forêts et de la nature

L'excédent de charges du budget 2024 s'élève à 24 003 080 frs, ce qui représente une baisse d'environ 154 000 frs par rapport au budget 2024. De manière générale, les charges restent stables. On constate quelques changements dans les rubriques en lien avec les frais de déplacement à cause de la mise à disposition de voitures de service pour les gardes-faune. À noter aussi une baisse à la rubrique 3636.128 Subventions cantonales pour la protection de la nature. Les frais pour la stratégie biodiversité sont pour une grande partie repris par les conventions-programmes et donc financés à hauteur d'environ 50% par la Cconfédération. Dans les investissements, 1 200 000 frs est prévu pour la remise en fonction de la pisciculture. Le solde sera inscrit au budget 2026. 3162.000 Frais de leasing: des véhicules de service acquis en leasing seront fournis aux gardes-faune et aux surveillant-e-s des réserves.

Vignoble de Lavaux

Le budget de 2024 prévoit un excédent de charges de 894 520 frs. Cet excédent de charges représente essentiellement la part de l'amortissement du projet de rénovation, pris en charge par la caisse générale de l'Etat. La rubrique 3300.001 Amortissements des immeubles totalise 1 065 780 frs. Le fonds des vignes, quant à lui, assume 170 000 frs via la rubrique 4510.001, ce qui représente la différence entre les amortissements et l'excédent de charges.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le Rapporteur pour ses mots. Vous avez pu constater que, malgré l'augmentation de la complexité des dossiers, l'augmentation du nombre de dossiers de manière générale, l'augmentation aussi de la charge administrative, qui est conséquente pour certains services, on a un budget qui est très sobre, vu le contexte économique au niveau du canton. On a néanmoins procédé à des transferts de charges et de postes à l'intérieur des services pour essayer d'intégrer ces augmentations de travail par des répartitions internes.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (2025)

Rapporteur-e:	Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Permettez-moi de vous soumettre le rapport concernant le budget prévu pour l'année 2025 par le Département de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.

En voici l'essence: tant le montant des charges que celui des revenus est en régression: ils se montent respectivement à 423 210 000 frs et à 216 907 000 frs. L'excédent de charges s'évalue à 239 747 000 frs, en régression de, reprenez bien ce chiffre, 33 445 000 frs par rapport à l'année passée soit près de 14% en moins.

Au compte des investissements figurent des dépenses pour 23 893 000 frs, en diminution de 32 939 000 frs par rapport au budget 2024 soit 58% en moins. Les recettes y sont estimées à 1 175 000 frs, en diminution dans la même proportion 58%, donc 32 millions + 1 million, vous avez les 33 millions.

Au niveau des EPT, la DEEF disposera au budget 2025 de 981,11 EPT soit 11,4 EPT en plus par rapport à 2024, soit 0,8 EPT dans l'administration centrale et 10,6 EPT dans le secteur de l'enseignement.

La DEEF préside 4 hautes écoles, qui abritent 2'144 étudiants actuellement. Dans l'ensemble, la fréquentation des hautes écoles marquait une baisse très sensible en enregistrant une diminution du nombre d'élèves d'environ 1% cette année. La baisse de fréquentation semble plus marquée pour les étudiants germanophones. Le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves oscille entre 1 pour 3,66 pour la Haute école d'ingénierie et d'architecture et 1 pour 7,13 pour la Haute école de gestion.

C'est la DEEF qui chapeaute la formation de 9'472 apprentis. Le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves est quant à lui de 1 pour 23.

À l'examen du **Secrétariat général**, l'excédent de charges s'élève à 64 213 000 frs, en régression de 7 113 000 frs, donc -9,88% par rapport à 2024. Il n'y a rien d'inscrit au chapitre des investissements. Cela s'explique par le retard de la construction du SLL (smart living lab). Les crédits des années précédentes sont reportés dès 2025.

Au chapitre de la **Promotion économique**, l'excédent de charges s'élève à 11 826 000 frs, en régression de 5 532 000 frs (-31,34 %) par rapport à 2024. L'explication en est principalement donnée par le renoncement aux investissements, notamment ceux en relation avec des prêts à des entreprises publiques.

En ce qui concerne le **Service du logement**, l'excédent de charges se monte à 249 000 000 frs, en régression de -1,21% par rapport à 2024. Le nombre d'EPT est constant à 0,9. Autant les charges que les revenus (subventions fédérales y comprises) sont en régression, aucune construction de logements à caractère social n'étant prévue en 2025.

Au chapitre de la **Formation professionnelle**, les montant des charges et de leur excédent sont évalués à 24 111 000 frs et respectivement à 7 054 000 frs; ce dernier montant est en régression de -60,91%. Le nombre d'EPT est resté stable à 24,85 unités. La raison de cette diminution réside principalement dans la suppression d'investissements envers des tiers pour un montant de 5 712 000 frs. À noter une augmentation de la subvention cantonale destinée à l'ACPC (*Association du centre professionnel cantonal*), qui s'établit à 2 300 000 frs, soit 400 000 frs de plus.

Cette hausse est principalement due aux frais engendrés par le nouveau bâtiment dédié aux cours interentreprises à Villaz-St-Pierre, dont vous avez eu écho dans la presse récemment.

L'excédent de charges de ***l'École des métiers*** est en légère baisse et se monte à 13 302 000 frs (-10,64%). L'effectif du personnel administratif et technique est stable. 2 postes d'enseignement supplémentaires sont planifiés. À noter une augmentation depuis sa création en 2019 du nombre d'étudiants en informatique et la création d'une filière en génie mécanique et électronique.

Le montant de l'excédent de charges de ***l'École technique*** se monte à 1 633 000 frs, en diminution de 340 000 frs en raison de l'arrêt de la filière de formation de conducteurs de travaux en été 2025. Elle sera remplacée par une filière chapeautée par la Haute école d'ingénierie et d'architecture. Le nombre d'EPT sera de 4,91, en diminution de 1,5 EPT dans le domaine de l'enseignement et ces postes seront transférés à la Haute école d'ingénierie et d'architecture.

Le montant de l'excédent de charges de la ***Haute école d'ingénierie et architecture (HEIA)*** se cumule à 10 747 000 frs. La hausse de l'excédent de charges se monte à 4 102 000 frs (+61,73%), dont 2 millions au compte des investissements pour l'achat d'équipements de laboratoire pour les 6 filières d'études en physique appliquée, un achat dont le crédit n'a pas encore été validé par le Grand Conseil. Au niveau des charges d'exploitation, on remarque une hausse de la charge salariale de 386 000 frs, dont un transfert de 0,5 EPT de l'ETE, la prise en charge des coûts de location [pour Blue Factory, dont une partie sera restituée par l'EPFL, et une baisse de subvention de 2 687 000 frs venant de la baisse de fréquentation par les élèves.](#)

L'excédent de charges de la ***Haute école de santé*** cumule à 4 700 000 frs, en augmentation de 454 000 frs (+10.68 %). Le nombre d'EPT a augmenté de 2,3, dont la transformation d'un EPT de professeur auxiliaire en poste d'enseignant fixe. L'idée est de renforcer la filière de formation en ostéopathie et en soins infirmiers. Au chapitre des investissements de cette école, il faut signaler le renouvellement des équipements au St-Justin pour 565 000 frs.

Concernant le ***Service de l'énergie***, l'excédent de charges est en augmentation de 35,47 %, soit 14 207 000 frs de plus qu'en 2024 pour cumuler au montant de 55 742 000 frs. Le nombre d'EPT est stable.

Un montant de 18 500 000 frs a été prélevé sur le fond de l'énergie (aux comptes de la DFIN), il était de 34 743 000 frs au budget 2024. Ces fonds sont principalement attribués sous forme de subventions à des tiers dans le cadre de la réalisation de mesures énergétiques. L'utilisation prévue pour 2025 se décline comme suit:

1. 382 000 frs pour l'engagement de personnel auxiliaire en faveur du domaine de la stratégie énergétique ; il s'agit de 3,5 EPT qui devraient intégrer le Service de l'énergie dès que possible.
2. 580 000 frs pour des prestations de services par des tiers, hors planification budgétaire, dont la planification de l'énergie éolienne pour 280 000 frs.
3. 120 000 frs pour la recherche et le développement en matière d'énergie.
4. 100 000 frs à titre de subvention cantonale pour des frais de représentation de l'Etat à des events (*Energissima*, ...).
5. 1 000 000 frs à titre de subvention pour le programme énergétique des bâtiments publics.
6. 16 318 000 frs à titre de subvention pour le programme énergétique des bâtiments appartenant à des tiers.

Tel est l'état du budget 2025 de la DEEF à notre sensibilité et à notre connaissance. Pour clore, nous tenons à remercier – M. le Député Gabriel Kolly et moi-même – M. le Conseiller d'État Olivier Curty, M. Christophe Aegerter, Secrétaire général de la Direction ainsi que M^{me} Anne Wicht, Secrétaire générale adjointe, pour leur accueil lors de notre visite matinale, leur disponibilité et les réponses données à nos questions.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Direction de la sécurité, de la justice et du sport (2025)

Rapporteur-e:	Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Levrat Marie (PS/SP, GR). Pour la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, il y a une augmentation des charges d'environ 10 millions, une augmentation des revenus d'environ 16,5 millions, une diminution des dépenses d'environ 8,5 millions et une diminution des recettes d'environ 0,7 million. L'excédent de charges du budget 2025 de la DSJS est de 37 486 630 frs au budget 2025, soit une diminution d'environ 7 millions. L'augmentation des revenus est principalement liée à la vente des postes de police de villages, de l'impôt à l'OCN et de la fin de plusieurs projets de constructions.

Divers projets et éléments sont à mettre en avant dans le budget de la DSJS. Tout d'abord les Mondiaux de hockey, il y a un budget total de l'Etat de 4 millions, dont 1,2 million pour la sécurité. L'association fait également des recherches de sponsoring privé, qui permettent de financer des éléments pas portés par les pouvoirs publics comme par exemple, la patinoire itinérante. Au total, seulement la moitié des coûts devront être prélevés sur le fonds cantonal du sport. Au budget 2025, tout est compensé par le fonds du sport. On retrouve plusieurs éléments dans le cadre du budget 2025 pour les Mondiaux de hockey, notamment dans le cadre des traitements du personnel, des prestations de service par des tiers ainsi que des subventions cantonales.

Un autre élément à mettre en avant est l'assistance judiciaire récupérée. Au budget 2025, on constate une augmentation de l'assistance judiciaire récupérée compte tenu des nouveaux postes dédiés à la tâche, cela va être traité dans le cadre de l'examen du budget du pouvoir judiciaire.

Pour l'**Office de la circulation et de la navigation**, on en a parlé hier, il y a une nette augmentation des revenus de près de 9 millions en raison de l'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur. Il s'agit de l'indexation du tarif de l'impôt selon l'article 9 LIVAR, qui représente une augmentation de 6 355 000 frs. Elle n'avait pas été faite depuis 10 ans, ce qui permet au Grand Conseil de faire l'indexation, ce qui a été fait et voté hier.

A la **Police cantonale**, au niveau du commandement et des services généraux, on augmente les EPT pour les chargés de communication. De plus, on a une augmentation de l'amortissement des équipements due au réseau radio Polycom. À la **Gendarmerie**, on a une augmentation des revenus de près de 3,5 millions notamment en raison des gains sur ventes d'immobilisations. Des postes de police ont été vendus, puisqu'une réorganisation est prévue pour tourner la Police vers les nouveaux risques, par exemple la cybercriminalité. À l'avenir il y aura donc moins de postes de police mais avec plus de personnel. Enfin, il y a moins d'aspirants à l'Ecole de police, une des conséquences d'un assainissement budgétaire. L'accent a été mis sur les nouveaux équipements et il a dû être renoncé à 4 aspirants.

Au niveau du **Service du sport**, enfin, il y a une augmentation des charges de 1,4 million principalement en raison des subventions cantonales et une augmentation des revenus pratiquement identiques en raison des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux dans le capital propre. La répartition de la LORO a quant à elle été modifiée sur décision du Conseil d'Etat. Pour résumer le fonctionnement de la répartition, 100% des bénéfices de la LORO sont reversés aux cantons au pro-rata de l'endroit où les gens jouent. Cela correspond à 28 millions au total à Fribourg. Entre 0% et 30% doivent être reversés au sport, à la culture et au social de manière égalitaire. À Fribourg on va prélever 9% et plus 7%. Les % restants sont répartis à 85% pour la culture et 15% pour le sport. La nouvelle répartition décidée par le Conseil d'Etat représente 400 000 frs de plus pour le sport : pour le fonds du Conseil d'Etat, pour les camps Jeunesses et sport, pour les manifestations sportives notamment. Le fonctionnement du service du sport, hormis les infrastructures, est assuré quasiment uniquement avec la LORO. Il y a 1 million pour tout le fonctionnement.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). S'agissant du Championnat du monde de hockey sur glace, qui a siphonné les fonds des bénéficiaires de la Loterie Romande, où est-ce que vous en êtes au niveau du budget? Est-ce que, par rapport à ce que vous nous avez présenté en commission, il y a déjà des dépassements ou êtes-vous dans les clous?

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Monsieur le député Kubski, les Championnats du monde n'ont pas siphonné les fonds de la LORO. Je rappellerai quand même qu'aujourd'hui le canton, donc l'organe de répartition de la LORO-fribourgeoise-sport, touche 6 millions, que le Championnat du monde est pris à 50% sur le fonds du sport et

50% par le budget ordinaire de l'Etat, que dans ces montants beaucoup de prestations sont des prestations qui ne sont pas financières et que le fonds du sport est assuré, la répartition des bénéfices de la LORO n'a rien à voir avec les Championnats du monde mais plutôt vers une juste égalité sur la répartition de ces bénéfices de la Loterie Romande.

Concernant les questions par rapport au budget en tant que tel, il n'y a pas de déplacement, bien au contraire, on est aujourd'hui dans une phase où on se rend compte qu'effectivement les comptes fonctionnent plutôt bien, qu'on est vraiment dans le tir, voire même un petit peu en dessous. On va faire un rapport à la CFG, qui devrait arriver d'ici le mois de février, cela a été convenu avec eux.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Pouvoir judiciaire (2025)

Rapporteur-e:	Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Levrat Marie (PS/SP, GR). Au niveau du Pouvoir judiciaire, l'excédent de charges du budget de fonctionnement 2025 du PJ est de 59 452 630 frs contre 53 602 350 frs au budget 2024, soit une augmentation de 10.91%. L'augmentation des charges est de 7 329 270 frs. Elle est principalement due aux dépenses informatiques liées à la digitalisation de la justice (2,7 millions pour e-Justice), à l'augmentation du tarif des assesseurs et aux pertes sur créances (affaires pénales) du Ministère public. L'augmentation des revenus est quant à elle de 1 478 990 frs. De manière générale c'est un budget qui laisse très peu de marge, car il dépend principalement des affaires.

Au niveau des EPT, il y a 5 nouveaux postes en 2025 pour le Pouvoir judiciaire. Il faut en outre relever que 2,8 EPT ont été transférés de la Police vers le Tribunal des mineurs. Il y a ainsi une augmentation réelle de 7,8 EPT entre le budget 2024 et le budget 2025.

De manière générale, pour le budget 2025, il y a quelques éléments à relever concernant les projets phares du PJ :

e-Justice: Ce projet représente une grosse part de l'augmentation du budget 2025. Il y a une enveloppe de 30 à 33 millions pour tout le projet e-Justice, et il est prévu que celui-ci soit mis en œuvre entièrement en 2028, cette date a été un peu repoussée récemment. Il s'agit de réorganiser toute la chaîne judiciaire, à savoir non seulement les tribunaux mais aussi notamment la Police. Par exemple, la transmission entre les différentes instances des dossiers pourrait se faire plutôt de manière électronique, c'est un exemple de cette mise en œuvre. e-Justice est un projet réfléchi en coordination aussi avec la loi sur la réorganisation du Pouvoir judiciaire. Au budget 2025, il y a 2,7 millions prévus pour e-Justice.

Loi sur la réorganisation du Pouvoir judiciaire: Il s'agit de réorganiser le Pouvoir judiciaire afin de le rendre plus efficace. L'organisation actuelle ne permet que peu de marge de manœuvre. L'idée générale, afin de pouvoir rendre le Pouvoir judiciaire plus efficace est de passer de 18 autorités dans le canton de Fribourg à 5 autorités. Le but n'étant pas de faire diminuer les EPT mais bien de limiter la hausse, et d'avoir ainsi une meilleure organisation du Pouvoir judiciaire. Il y aurait également un organe de conduite pour tous les tribunaux de première instance, qui pourrait gérer les RH, par exemple. L'idée est également de regrouper certaines autorités pour une meilleure efficacité. Cela permettrait également d'économiser des locaux, car actuellement le PJ est locataire de plusieurs locaux dans le canton de Fribourg. Il y a aujourd'hui 15 sites et 9 salles de tribunal. La mise en consultation de la loi a été validée et va arriver l'année prochaine sur la table du Grand Conseil probablement. Un chef de projet pour cette loi a été engagé pour 2025.

Au niveau de la **récupération de l'assistance judiciaire**, les EPT ont été renforcés, vous l'avez entendu dans le cadre de la DSJS. Depuis 2023, il y avait 2 EPT qui ont été accordés en montants forfaitaires et depuis ils ont été transformés en EPT. En 2025 on a augmenté de 0,5 EPT et 50 000 frs, ce qui fait 1 EPT supplémentaire. On arrive donc à 3 EPT pour la récupération de l'assistance judiciaire au budget 2025. On a un montant forfaitaire, qui doit permettre de faire le rattrapage, c'est-à-dire récupérer l'assistance judiciaire pour les années 2018 à 2025, raison pour laquelle le montant est temporaire. Pour l'année 2024, jusqu'à fin septembre 1,9 million a été récupéré de l'assistance judiciaire, et ce sera probablement entre 2,5 et 3 millions d'ici la fin de l'année. Le montant récupéré en une année se monte à environ 600 000 frs par collaborateur. L'assistance judiciaire représente au total sur l'année 2025, selon les prévisions, un montant de 9 millions pour le pénal, le civil et l'administratif. Au cours des 10 dernières années cela représente 23'000 dossiers, environ 64 millions. Sur les

cantons qui calculent le taux de récupération global, c'est une moyenne de 20% de récupération, à Fribourg avant ces EPT supplémentaires on était à 7% de récupération.

Un autre élément à relever dans le cadre du budget pour le Pouvoir judiciaire, ce sont les *indemnités de séance des juges assessesurs*, qui ont été augmentés pour passer de 27 frs envion/h à 40 frs/h, cela fait suite à l'acceptation d'une motion par le Grand Conseil.

Au niveau du *Ministère public*, il y a une augmentation de 3 EPT, donc une cellule supplémentaire pour atténuer le problème de l'augmentation des affaires qui doivent être traitées par le Ministère public. Il y a eu une grosse augmentation. En 2016, il y avait 12'000 affaires traitées par an. En 2024, on en est à plus de 16'000 affaires traitées, plus de 1'000 affaires par Procureur et par année. Plus d'informations figurent dans le rapport du Conseil de la Magistrature. Avec la révision du CPP, le nombre d'auditions va encore augmenter, ce qui est également une des raisons de cette cellule supplémentaire. Au Ministère public, il y a de plus une augmentation des pertes sur créance.

Et enfin, pour finir avec le budget du Pouvoir judiciaire, on va encore mettre en avant la *Commission de baux à loyer*. Il y a une augmentation du nombre de dossiers. Pour faire face à cette situation exceptionnelle, on a un engagement en sureffectif pour une durée déterminée qui a été effectué. En plus, il y a une augmentation du personnel administratif pour traiter les affaires courantes.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je note dans le rapport de la Rapporteuse de la DSJS que 7,8 postes sont accordés à la Police et c'est effectivement en parfaite adéquation avec le mandat que nous, Grand Conseil, avons voté et qu'il faut mettre en oeuvre. Ma question aux représentants du Gouvernement est la suivante: comment ont été priorisés ces différents mandats que le Grand Conseil a décidé, dans sa majorité, étant donné qu'hier par exemple, le mandat concernant les travailleurs sociaux hors murs a été étalé?

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. J'aimerais une clarification sur la question du mandat, parce qu'on n'avait pas de mandat particulier pour une répartition d'EPT au Pouvoir judiciaire.

Ces 7,8 postes, c'est avec le Pouvoir judiciaire et non avec la Police, la Police c'est un décret qui donne en fait le nombre maximal d'agents dans le canton, celui-ci était selon la disposition des agents évidemment, les nécessités, donc on a par exemple octroyé pas mal de postes dans tout le domaine de la cybercriminalité ces dernières années et bien évidemment dans la marche du service, le commandant a tout loisir, respectivement c'est à sa charge et sa responsabilité de mettre les personnes là où elles doivent se trouver. Il n'y a pas de répartition, c'est vraiment à l'interne de la Police que ça se fait selon les besoins spécifiques du corps de police.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Si je peux juste revenir sur la question qui a été posée. Ce que j'ai dit dans le cadre du Pouvoir judiciaire, c'est qu'il y a 5 nouveaux postes qui ont été accordés pour le Pouvoir judiciaire et qu'en fait il y a 2,8 postes qui ont été transférés de la Police au Pouvoir judiciaire, en fait qui ont été transférés directement de la Police au Tribunal des mineurs.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Récapitulation générale

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

> L'examen de ce budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Budget 2025 – Décret

Rapporteur-e: **Ingold François** (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **01.10.2024** (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission: **06.11.2024** (BGC novembre 2024, p. 4186)

Entrée en matière

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix contre 22. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski

Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 2.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ingold François (FV,VEA/GB). *Total: 2.*

Loi 2024-DFIN-35

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4221)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4225)

Entrée en matière

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Ingold François (VEA/GB, FV). La CFG a abordé le sujet en marge de sa dernière séance en lien avec le budget. Etant donné que cette question avait déjà été abordée abondamment lors du traitement du budget 2025, nous n'en avons pas rajouté. Cependant je me permets de vous rappeler la position partagée de la CFG sur la question. Il s'agit de la viabilité d'une baisse du coefficient d'impôt, viabilité remise en cause depuis 2021 par une partie de la Commission. Cela n'est pour certains pas tenable, surtout avec un futur plan d'assainissement et des difficultés financières connues. Pour d'autres, il s'agit d'une mesure phare de notre canton pour augmenter l'assiette fiscale et le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Nous avons été saisis d'un amendement pour la modification de l'article 1 al. 1 qui disait "le coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2025 est fixé à 100% (et non pas 96%) des taux prévus à l'article 37 al. 1 de la LICD". Cet amendement a été refusé par 10 voix contre 5 et zéro abstention.

Dans sa polarisation habituelle, la CFG a accepté ce projet de loi par 10 voix contre 5 et zéro abstention, ce qui nous permet d'identifier les forces politiques en présence.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Monsieur le Rapporteur, le message accompagnant le projet de loi donne les éléments essentiels pour le maintien à 96%. Je rappelle que le coefficient, selon l'article 41 al. 1 se décide en fonction du résultat du budget, qui est équilibré avec le coefficient à ce niveau-là. Je vous invite donc à voter cette loi avec le coefficient à 96%.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts avec cet objet; je suis membre de la CFG et, bien sûr, contribuable.

La population, on l'a répété depuis hier après-midi, a besoin de soutien et a besoin de prestations. Elle a besoin de pouvoir sentir la collectivité qui la soutient notamment, on l'a déjà dit, on le répète, sur les questions de santé, sur les questions de vieillissement, sur les questions de formation, je passe tous les détails et les autres arguments. La fiscalité attendue par notre population, c'est une fiscalité juste, proportionnelle, évolutive en fonction des revenus et des capacités des citoyens. Elle doit contribuer au bien commun et ce bien commun est défini par les défis que nous avons à affronter et non pas par une vision d'épicier du fonctionnement de l'Etat. On doit se projeter dans l'avenir.

Il n'y a pas si longtemps le coefficient était à 100, mais c'était pour très peu de temps. L'effet de cette baisse de coefficient sur la masse fiscale, sur le fait que les gens soient restés dans le canton, est imperceptible. Par contre, l'effet sur nos finances publiques et sur les prestations à la population, lui, est très clair. C'est pourquoi nous demandons que ce coefficient soit adapté à 100% pour donner un signal clair sur le fait que notre canton, notre collectivité pense à ses citoyens. Ceux qui nous diront que ça profite à tout le monde se trompent, ça profite essentiellement aux plus hauts revenus. J'ai fait un petit calcul, si vous avez 50 000 frs de revenus imposables ou 150 000 frs, la différence est de 6 fois, cela veut dire qu'évidemment ceux qui ont un peu plus de moyens peuvent contribuer à un fonctionnement de la collectivité et soutenir cette collectivité.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir cet amendement et à vous engager pour un Etat qui pense à ses citoyens.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Le budget est une exigence comptable certes, mais avant tout un baromètre. Un baromètre de la responsabilité et de la cohérence des forces politiques en présence. Initialement surpris par les discours émanant de l'alliance bourgeoise concernant le budget de leur propre équipe au pouvoir, je dois dire que je ne suis pas surpris par vos dérobades face à vos responsabilités. Je ne suis pas surpris par vos feintes face à la réalité budgétaire, je ne suis pas surpris par votre abandon de toute cohérence. Le seul effet de vos discours a été paradoxalement d'affaiblir vos propres conseillers d'Etat.

Face à l'irresponsabilité du mur bourgeois, mur ébréché, mais mur quand même, nous, héritiers de la vieille maison socialiste, apportons une réponse, celle du maintien des prestations en faveur de la population fribourgeoises, celle de la cohérence. Nous, socialistes, nous nous opposerons à toute régression sociale et convertissons l'alerte en perspective, la critique en action. Et c'est ainsi que nous déposons le présent amendement. Cet amendement constitue, et j'ai repris la nomenclature que les partis bourgeois utilisent en période de budget houleux, une contribution de solidarité des sociétés. En période de crise, il faut donc mettre à contribution les divers acteurs de la société. Cet amendement a pour but de mettre à contribution les sociétés qui font des bénéfices. C'est important de préciser que concrètement peu d'entreprises seront touchées, car seules celles qui font des bénéfices substantiels le seront. Comme vous le savez les investissements de ces entreprises sont déjà soustraits et déduits des bénéfices imposables, ce qui réduit la portée de cette mesure aux entreprises qui font des bénéfices très importants. Je le dis sans malice, c'est donc un amendement de droite en période de budget houleux. En voici la teneur. Modification de l'article 1 al. 4 : «Le coefficient annuel des impôts sur le bénéfice du capital des personnes morales et de l'impôt minimal de la période fiscale 2025 est fixé à 102% des taux prévus aux articles 110, 113, 114, 121, 122 et 126 LICD».

Afin d'être responsables et cohérents, je vous remercie d'accepter cet amendement.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Nous avons eu l'occasion depuis hier après-midi, à de nombreuses reprises, de discuter de la complexité et de la difficulté à établir ce budget 2025. Nous avons parlé d'arbitrages qu'a dû faire le Conseil d'Etat par rapport à bon nombre de revendications extrêmement légitimes qui ont été faites pour augmenter certains postes, certains centres de charges. Je vous rappelle quand même qu'il y a un peu plus d'une année, j'avais déposé une motion demandant de lier le coefficient de l'impôt cantonal aux exercices et propositions du Grand Conseil en matière budgétaire. Je n'ai pas été compris de la manière à laquelle je pouvais m'attendre par rapport à cette motion. J'ai par contre été un tout petit peu intéressé de voir certaines réactions dans le courant de cette année, c'est-à-dire après le mois de mars, où le Grand Conseil avait refusé ma motion et lors de l'établissement du budget en se disant: «Nom d'une pipe, ce serait quand même assez pratique si on arrivait à pouvoir avoir une influence sur le coefficient d'impôt en fonction des décisions que nous prenons sur ce budget!»

M. le Conseiller d'Etat a d'ailleurs fait une petite remarque hier, que j'ai trouvé assez intéressante: "Si vous acceptez tous les amendements qui sont proposés cet après-midi, on se situe dans un ordre de grandeur de 40 et quelque millions, c'est-à-dire qu'on peut fermer le SITel et puis après on arrivera à la loi sur le coefficient de l'impôt. Si vous êtes cohérents, vous accepterez une hausse de ce coefficient et on pourra réouvrir les prestations du SITel." J'ai bien aimé cette remarque, j'ai bien aimé aussi son regret de s'être opposé à un moment donné, c'est comme cela que je l'interprète Monsieur le Conseiller, à la motion superbe que j'avais déposée l'année passée. Donc, je crois que maintenant cela fait un certain nombre d'années que nous revenons, au niveau de la Gauche, de manière récurrente avec une demande pour adapter ce coefficient d'impôt aux

besoins de la population et à chaque fois nous avons été renvoyés à nos études. Je rappelle quand même que ce coefficient à 100% était l'habitude durant 20 nombreuses années et qu'il a été descendu à 98, puis à 96. Mais ce qui est paradoxal, c'est qu'il se retrouve bas maintenant alors que l'Etat est dans une situation difficile.

Je rappelle, et là je reprends les mots qui ont été le leitmotiv d'hier, que nous sommes à la veille d'une situation encore plus difficile, raison pour laquelle le Conseil d'Etat prévoit depuis le début de l'année prochaine un plan de mesures pour essayer de trouver un équilibre budgétaire dans ce canton. Il est donc le moment maintenant de se donner les moyens nécessaires. Cet équilibre ne sera trouvé que, et je dis bien «que», en conjuguant les trois objectifs du Conseil d'Etat: la priorisation des projets, l'augmentation des recettes et la réduction des charges et non pas en privilégiant un seul de ces éléments. Raison pour laquelle cette proposition que nous avons déposée avec mon collègue Jaquier de revenir à ce coefficient de 100% est un absolu bon sens, c'est un pas vers les budgets des années prochaines, qui jusqu'en 2030 seront difficiles, nous le savons.

Je vous demande donc de soutenir notre proposition.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'aimerais juste revenir sur les deux amendements qui nous sont présentés. Comme liens d'intérêt, je suis toujours président de la Commission des finances, je suis contribuable et j'ai une société fiduciaire, petite, qui paie un tout petit peu d'impôt.

Je voulais revenir sur l'amendement de M. Kubski, que j'aimerais corriger, parce que lorsque vous dites, Monsieur Kubski, que ce ne seraient que les entreprises qui font des bénéfices substantiels qui seraient touchées par votre amendement, vous mentez. Parce qu'aujourd'hui vous voulez augmenter l'impôt sur les fonds propres et sur les bénéfices, une société qui ne fait pas de bénéfice paie un impôt sur les fonds propres. De fait, avec votre amendement, toutes les entreprises, même celles qui perdent de l'argent, auraient clairement une augmentation d'impôt, donc je pense qu'on doit la combattre, je voulais quand même rectifier ces éléments. Vous parlez d'investissements, les investissements ne sont pas déduits la première année, c'est comme dans le canton, il y a des amortissements, c'est sur une durée de 10, 15, 20 ans si c'est de l'immobilier, un peu plus court si c'est de l'informatique par exemple, mais c'est faux de dire que les investissements sont déduits la première année.

Puis enfin, sur le deuxième amendement de mon collègue M. Rey de la CFG, je ne suis pas quelqu'un de dogmatique, si on doit arriver à une augmentation d'impôt, il faudra bien qu'on le fasse, c'est le programme d'austérité ou d'assainissement qui le dira. Mais avant d'en arriver là, je pense que le Conseil d'Etat doit aller dans chaque direction pour la rendre peut être plus efficace. Tant que ce travail ne sera pas fait, à mon avis, on ne peut parler d'une hausse d'impôt. Je pense qu'il y a un travail de fond qui doit être fait aujourd'hui par les directions, par le Conseil d'Etat, et d'une façon générale, on verra si une hausse d'impôt sera encore nécessaire. Mais sur le fond, j'insiste, le travail doit être fait et la Gauche doit aussi nous aider, parce qu'en fait on ne peut pas toujours dire: "Il faut augmenter les recettes." Il faut aussi que la Gauche accepte que des contrôles ou des améliorations soient faits au niveau des services, voire au niveau des équivalents plein-temps. Je pense que c'est important, c'est tous ensemble qu'on réussira cet assainissement.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission und ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Zuerst zum ersten Abänderungsantrag und eine Antwort auf meinen Kollegen Grégoire Kubski: Wir dürfen nicht vergessen, die Wirtschaft ist das Rückgrat für die Finanzierung unserer Gesellschaft. Wir sollten nicht an dieser Schraube drehen, die Zeiten werden sicher nicht besser. Mit dem Abänderungsantrag der Ratslinken, den Koeffizienten für die Steuerberechnungen der kantonalen Einkommens- und Vermögenssteuer 2025 von heute 96 auf neu 100 zu erhöhen, kann sich die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nicht einverstanden erklären. Das wird Sie, Herr Ratskollege Rey und Herr Ratskollege Jaquier, sicher nicht erstaunen.

Auch wenn die Parteien in diesem Grossratssaal gemäss ihrer jeweiligen politischen Haltung am Staatsbudget 2025 herumzerren - das bürgerliche Lager ist der Meinung, dass bei den Staatskosten gebremst werden sollte, das linke Lager ist der Meinung, dass die Sozialleistungen noch weiter ausgebaut werden sollten und dafür die Steuern erhöht werden müssen -, auch wenn das so ist, sind wir es den vielen steuerzahlenden Bürgerinnen und Bürger im Kanton Freiburg schuldig, dass wir dabei nicht einfach die Steuern erhöhen, sondern bereit sind, echte Kosteneinsparungen zu generieren oder andere, neue Einnahmen vorzuschlagen.

Liebe Ratskollegen, denken Sie bei Ihrem Abänderungsvorschlag, die Steuern zu erhöhen doch auch an die vielen Freiburger Arbeitskräfte, Arbeiterinnen und Arbeiter, welche täglich ihre Leistung am Arbeitsplatz erbringen und mit ihren dadurch bezahlten Steuerbeträgen schliesslich auch zum Wohle aller, auch der nicht arbeitenden Gesellschaftsgruppen, beitragen.

Mit einer Steuererhöhung nehmen Sie auch diesen vielen Bürgerinnen und Bürgern Geld weg, welches sie dringend benötigen werden. Diese haben das aber vorher verdient und nicht einfach erhalten. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird den Änderungsanträgen von Benoît Rey, Armand Jaquier und Grégoire Kubski nicht zustimmen, und ich bitte Sie, liebe Grossrätinnen und Grossräte, das gleiche zu tun.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). D'abord pour répondre à mon collègue Brodard sur l'impact sur les entreprises, en réalité l'impact sur les entreprises qui paient peu d'impôt à l'heure actuelle, il ne va pas être si important que ça. La situation est difficile, on a parlé pendant tout un après-midi plus jusqu'à 10.00 h ce matin de la situation cantonale au niveau des finances qui est difficile, je crois que tout le monde doit participer, tout le monde doit faire sa part.

Maintenant, ce qui m'a fait véritablement réagir ce sont les propos de M. Brodard. Je le cite: "Pour l'instant, on ne peut pas parler de hausse d'impôt." Par contre, dans la situation actuelle et vous le verrez avec le projet qui va arriver juste après, par contre, dans la situation actuelle, non il n'y a pas de problème, on peut parler de baisse d'impôt, de baisse d'impôt pour 10 sociétés qui font des prêts intragroupes, cela n'est pas un souci dans la situation actuelle. À notre sens, c'est ça le problème, c'est qu'en fait vous ne voulez pas parler de hausse d'impôt dans le contexte actuel mais que vous êtes d'accord, encore et encore, de parler de baisses d'impôt pour une partie de la population, pour certaines entreprises, qui ont largement les moyens de contribuer au fonctionnement de l'Etat, au fonctionnement de la société et au fonctionnement des prestations qu'on fournit.

Monsieur Riedo, peut-être par rapport à l'impôt et à la charge de l'imposition sur les familles fribourgeoises et les Fribourgeois, l'impôt est progressif et cela, vous le savez. Cela veut dire que les grands revenus contribuent plus, ce qui est juste, c'est équitable et quand on parle par exemple de subsides pour les primes d'assurance maladie, ce sont les prestations que l'Etat fournit qui sont visées sur les bas salaires et la classe moyenne.

Donc il ne faut pas venir nous dire qu'en coupant dans les subsides pour les primes d'assurance maladie mais en baissant les impôts d'un autre côté, on aide la classe moyenne, c'est tout simplement faux.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Nous avons estimé que le Conseil d'Etat n'avait pas été assez loin dans la réduction des charges mais nous faisons confiance aux futures propositions et aux discussions qui auront lieu dès ce printemps. Prendre plus d'argent dans la poche des contribuables, c'est aussi supprimer du pouvoir d'achat du citoyen, à l'inverse de ce que dit notre collègue socialiste. L'équilibre des efforts est souhaitable et effectivement, comme l'a dit mon collègue Brodard, nous devons tout d'abord et principalement viser l'efficacité de notre Etat et prioriser les charges. L'économie fribourgeoise est faible et nous devons la soutenir, soutenir la création et ainsi l'arrivée de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée. Ces amendements vont dans la mauvaise direction, aussi nous ne soutiendrons pas ces propositions.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis contribuable dans le canton de Fribourg.

Simplement concernant le coefficient de l'impôt, je tenais tout de même à rappeler que lorsqu'on a élaboré le budget 2021, il y a eu la baisse du coefficient de 100 à 98%, il avait été dit par le Conseil d'Etat que la baisse du taux n'est pas garantie pour 2022. Comme la mémoire est très courte, à ce moment-là on était en pleine période Covid-19. Lorsqu'on a élaboré le budget 2022, le coefficient est descendu à 96, on avait entendu dire que c'était une situation sanitaire tendue et qu'il fallait trouver des améliorations, on était en période Covid-19. Il avait été dit que c'était exceptionnel qu'on fût descendu à 96% et qu'il y aurait une réévaluation par la suite.

Aujourd'hui, on le voit, les finances sont tendues, on avait clairement dit que c'était ces baisses du coefficient, que c'était des baisses à caractère unique. Le Conseil d'Etat ne tient pas parole, il dit qu'il ne peut pas s'en sortir avec les finances. Au lieu de cela il veut parler d'un programme d'économies. Alors on en reparlera, car tout ce qui avait été dit en 2013 et ce qu'on entend aujourd'hui... Mais cela, on aura l'occasion d'en débattre le moment voulu et il est clair que la Droite a échoué, échoue au niveau du budget. Vous ne tenez pas parole, ça ne fonctionne pas, ce coefficient doit clairement être réévalué.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Vous constaterez que ça n'a pas été coordonné, mais ça va dans la même direction que l'intervention de notre chef de groupe. Je m'étais dit que j'ai beaucoup de défauts et un de ces défauts est justement de me rappeler de temps en temps de certains débats dans cet hémicycle et également d'utiliser assez rapidement 'Ctrl+F', notamment dans le Bulletin du Grand Conseil. Dans le même ordre d'idées, notamment l'intervention de M. le Vice-président de la CFG tout à l'heure qui m'a fait dire peut-être, il faut quand même rappeler aussi les mots du président de la CFG, notamment justement dans le débat en novembre 2021, lorsque le coefficient de 98 a été descendu en 96. Je le cite: "J'aimerais simplement rappeler un élément qui me semble important. On parle ici de baisse d'impôt, mais cette baisse d'impôt est limitée à une année, nous passons de 98 à 96%. Rien nous n'empêchera dans le cadre du budget 2023, de remodifier le coefficient cantonal, de le ramener à 98% et pourquoi pas à 100% si nous devons financer de nouvelles prestations. J'entends bien parler de l'Université, mais il y a probablement d'autres choses qui vont arriver."

Non seulement, comme l'a dit notre collègue Bonny, on a ici le Conseil d'Etat qui ne fait pas ce qu'il a dit à l'époque mais également en tout cas une partie du Grand Conseil qui ne se rappelle pas ces éléments. Donc, je pense que ça vaut la peine de vous les rappeler et de vous inviter à faire face à ces responsabilités. Vous avez vu dans le cadre de toute la discussion budgétaire qu'elle sera difficile et que les mesures qui seront annoncées seront difficiles, donc la question du coefficient d'impôt de revenir à la normale en réalité est impérative - pourquoi pas déjà dans ce budget-ci?

Je vous prie donc de bien vouloir soutenir les deux amendements qui ont été déposés.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Sans faire trop long, je vous invite évidemment à rejeter ces deux amendements. Je me permets de réagir de manière globale. Le Gouvernement ne fait pas des calculs d'épicier, nous avons développé un plan gouvernemental, nous l'avons même ouvert sur une perspective à 10 ans, jusqu'en 2035. On fait des arbitrages, on fait un travail d'équilibre aussi, c'est vrai. Il est nécessaire au profit de toute la population et des besoins de toute notre population, population dont les besoins sont parfois, je pourrais presque dire un peu contradictoires, parfois des demandes qui ne peuvent pas être suivies complètement, bien sûr, mais on tient compte de cela dans ce travail d'arbitrage qui est le rôle propre du Gouvernement. Donc non, nous ne faisons pas un travail d'épicier, nous faisons notre travail et il est conséquent en la matière. Je précise également que le gouvernement, que vous pouvez qualifier également de gouvernement de droite, est issu d'une élection populaire. Les conseillers d'Etat sont engagés en CDD, tous les 5 ans nous devons être réélus, c'est donc aussi l'expression de la volonté de la population que d'avoir le gouvernement qui a la couleur actuelle. Je crois que le gouvernement est sensible à tous les aspects de la vie et de la société fribourgeoise et travaille dans ce sens. D'ailleurs, le budget a été critiqué à gauche et à droite, cela veut bien dire qu'on essaie d'avoir une vision rassembleuse et de tenir compte de tous les éléments.

Je me permets également une petite remarque, Monsieur le député Benoît Rey. Votre proposition était conçue comme une possibilité de compenser finalement des amendements qui viennent en cours de budget et qui augmentent les dépenses. La situation que nous avons, c'est que le budget - c'est l'article 40a al. 1 LFE - doit être équilibré et cela ce n'est pas vous qui l'avez décidé, ni nous, c'est précisément la population, qui nous a toutes et tous élus. Cet équilibre-là veut que lorsqu'on vote, comme on le fait maintenant pour le décret, le budget doit être équilibré. Le coefficient, c'est une variable d'ajustement mais qui ne peut pas se faire contre l'équilibre du budget. C'est pour cela que la loi prévoit de le faire après. On peut toujours imaginer d'autres systèmes et trouver qu'on aurait de meilleures idées, la contrainte que nous avons, constitutionnelle, traduite dans la loi sur les finances et le règlement, est simplement cohérente avec ce que la population qui nous a élus a voulu et veut aussi et qu'elle a exprimé par le biais de la Constitution. On peut toujours discuter à l'infini, mais la situation comme elle a été construite maintenant a son sens, a sa cohérence et nous permet aussi de répondre aux besoins de la population en ménageant et en conduisant l'entier du ménage gouvernemental correctement, financièrement aussi.

Après peut-être encore une remarque: oui, les coefficients, on a pu se prononcer à leur égard - on a baissé le coefficient, on va le réaugmenter, on ne va pas le réaugmenter. Si vous prenez le message d'aujourd'hui, il indique lui-même: "Le Conseil d'Etat souligne que la stabilité de ce taux de 96% dans les années futures ne peut être garantie." Concrètement, comme c'est une variable d'ajustement, c'est évidemment l'entier du budget qu'il faut analyser et simplement dire que, si on arrive à répondre aux besoins avec les moyens et à l'équilibrer sans augmenter les impôts, ni les baisser, c'est aussi une possibilité que le Conseil d'Etat a et qu'il vous propose. Il faut remettre les choses dans leur contexte, il faut restituer aussi cette considération sur l'ensemble du budget, puisque le coefficient qui vient forcément après d'après la loi est une variable d'ajustement.

Je vous invite à refuser ces deux amendements.

Ingold François (VEA/GB, FV). Comme rapporteur général j'aurais trois choses à dire. Tout d'abord je n'ai rien à ajouter, sauf vous rappeler que l'amendement Rey-Jaquier a été refusé par 10 voix contre 5 et zéro abstention. Deuxièmement, que l'amendement Kubski n'a pas été traité en CFG. Comme rapporteur je ne peux donc pas me positionner, mais n'en pense pas moins. Troisièmement, le relèvement du taux d'impôt à 100% pour les personnes physiques n'est pas une augmentation d'impôt mais bien un retour à la normale, une situation pérenne depuis 20 ans, modifiée exceptionnellement en 2021 pour aider la population lors du Covid. Il n'y a aujourd'hui plus de Covid et nos finances sont moins bonnes qu'en 2021.

> Au vote, la proposition de M. Rey, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 64 voix contre 35 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 35.*

Ont voté non:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le

Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 64.*

S'est abstenu:

Schroeter Alexander (LA,PS/SP). *Total: 1.*

> Au vote, la proposition de M. Kubski, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 66 voix contre 34 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté non:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,

UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 66.*

S'est abstenu:

Raetzo Carole (BR,VEA/GB). *Total: 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Deuxième lecture

I. Acte principal

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 66 voix contre 34. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte),

Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 66.*

Ont voté non:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 34.*

S'est abstenu:

Perler Urs (SE,VEA/GB). *Total: 1.*

Loi 2023-DFIN-54

Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	27.08.2024 (BGC novembre 2024, p. 4191)
Préavis de la commission:	02.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4219)

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Une nouvelle fois, le Conseil d'Etat nous soumet plusieurs modifications de notre loi fiscale cantonale. Ces modifications touchent plusieurs domaines différents, certains en lien avec l'harmonisation de la loi fédérale, d'autres en lien avec les procédures administratives et fiscales. Et un changement permet de corriger la perception de l'impôt minimal, jugée anticonstitutionnelle par notre Cour fiscale.

Les incidences financières annuelles de cette révision sont difficiles à évaluer mais se situeraient à environ 4 millions de francs si l'on en croit les estimations du Conseil d'Etat. C'est le point 5.1. du message.

Enfin, cette loi intègre la motion que M^{me} la Députée Catherine Beaud avait déposée avec votre serviteur en février 2023 au sujet de la constitution d'une garantie en matière d'impôt sur les gains immobiliers. A ce sujet, je vous informe que cette motion, qui vise à protéger l'acheteur d'un immeuble de devoir lui-même payer l'impôt sur les gains immobiliers en lieu et place du vendeur qui a bénéficié du prix de vente, a été adoptée par notre Parlement le 6 septembre 2023.

La Commission des finances et de gestion (CFG), chargée de l'examen de cet objet, a siégé à cette fin le 2 octobre. Elle propose au Grand Conseil d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi sans le modifier, proposition prise par 10 voix contre 4 et une abstention. Un seul amendement a été déposé. Il visait à ne pas permettre une imposition réduite des fonds propres des sociétés holding, allègement en lien avec des prêts intragroupes. Apparemment, il va être redéposé. J'y reviendrai au moment de la lecture des articles. Je me permettrai, le cas échéant, de donner des informations complémentaires sur les articles lors de la lecture de ceux-ci.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci, M. le Rapporteur, qui êtes revenu sur l'un ou l'autre point. Je me permets quand même de parcourir les 8 éléments qui changent dans la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD).

D'abord, il y a une flexibilisation de l'imposition des rentes viagères, qui sont actuellement imposées à raison de 40 % en tant que rendement forfaitaire. Le revenu est imposable, mais pas le remboursement du capital. Or, dans le contexte des taux d'intérêt désormais pratiqués, on a affaire à une surimposition. C'est la raison pour laquelle la Confédération a décidé de modifier le droit fédéral et de flexibiliser la part imposable des revenus de rentes viagères. Les modifications ne nous donnent aucune marge de manœuvre. Donc, nous avons simplement à modifier la loi cantonale en conséquence des modifications fédérales.

Il y a l'abrogation de l'impôt minimum aussi. Si vous vous souvenez, il y a eu un arrêt de la Cour fiscale du Tribunal cantonal, en janvier, qui a jugé inconstitutionnel ce prélèvement. A la suite de cet arrêt, le Service cantonal des contributions (SCC) a suspendu l'application de l'article 37 al. 5 de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD). Et maintenant, on l'abroge.

Ensuite, il y a l'imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes. Avec la réforme fiscale des entreprises et du financement de l'AVS, le projet Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), les cantons avaient la possibilité de mettre en œuvre une imposition réduite du capital propre afférent aux droits de participations, aux brevets et aux droits comparables, ainsi qu'aux prêts consentis à des sociétés du groupe. Notre canton n'a pas mis en œuvre, à l'époque, cette mesure en matière de prêts intragroupes. C'était l'accord auquel on avait abouti. Il est d'ailleurs l'unique canton qui exclut aujourd'hui les prêts intragroupes pour l'imposition réduite du capital. Une comparaison intercantonale permet de constater que Fribourg n'est pas en bonne position au niveau de l'imposition du capital. C'est pourquoi, afin de rester compétitif et de maintenir l'attractivité de notre canton, en évitant ainsi des départs d'entreprises qui contribuent de manière importante aux recettes fiscales du canton, le Conseil d'Etat, dans une pesée d'intérêts, a estimé que l'on pouvait introduire une réduction liée à ces prêts intragroupes, donc réduction du taux.

Le secret fiscal pour les paroisses: il n'y a aucun problème là-dedans. Il n'y a simplement pas le secret fiscal ancré dans la loi. On le met de manière formelle.

Notification électronique: vous connaissez FriTax. Vous vous adressez à l'administration par voie électronique. Mais, l'administration doit s'adresser à vous par papier. La modification de la Confédération dans ce domaine permet maintenant à l'administration fiscale de s'adresser à vous, aussi, de manière électronique, avec votre consentement écrit et exprès. En tout cas, ici, on donne la possibilité de le faire.

Publication dans la Feuille officielle: elle est maintenant numérisée. Et comme il y a des dispositions concernant le secret fiscal, on doit s'adapter aussi à cette modification de la forme pour être conséquent avec le secret fiscal.

Attestation des caisses de chômage: les attestations d'indemnités sont versées à l'ayant droit, qui les verse à l'administration fiscale. L'administration fédérale, enfin, le droit fédéral permet maintenant que la caisse de chômage la verse directement à l'autorité fiscale, sans passer par la personne indemnisée elle-même. C'est aussi une simplification liée à la numérisation, en l'occurrence.

Enfin, il y a la constitution d'une garantie en matière d'impôt sur le gain immobilier. C'est la traduction dans notre loi de la motion que vous avez adoptée l'année passée, comme l'a rappelé M. le Rapporteur. J'ai noté 4 amendements sur cet article 217a – on les traitera, j'imagine, quand ils viendront – ainsi qu'un amendement sur le prêt intragroupes, qui sera aussi discuté le moment venu. Je ne les aborde pas maintenant, mais je vous invite à soutenir ces différents éléments de la loi sur les impôts cantonaux directs, telle que proposée par le Conseil d'Etat ainsi que soutenue par la Commission des finances et de gestion (CFG).

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts. Je suis en charge des finances au Conseil communal de Fribourg.

Je m'exprime au nom du groupe Le Centre/Die Mitte, qui a étudié avec beaucoup d'attention le projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD).

Je voulais faire un résumé des objets, mais comme le Commissaire du gouvernement l'a fait, je vous épargne les objets, qui sont, en tout cas, soit une adaptation à la législation supérieure, soit l'adaptation à des aspects plus techniques. Je vais donc me borner à entrer en discussion sur deux sujets principaux.

Concernant l'imposition réduite des prêts intragroupes, le canton de Fribourg fait aujourd'hui exception en Suisse. Le groupe est en faveur de cette modification, qui permettra principalement d'améliorer l'attractivité du canton au niveau de l'impôt sur le capital. Il est peut-être utile de répéter, suite aux débats précédents, que les entreprises, et particulièrement les plus grandes, contribuent massivement aux prestations de l'Etat à la population et fournissent de l'emploi. L'attractivité du canton est donc un facteur essentiel. A l'heure où la mobilité des entreprises s'accroît, il est impératif de pouvoir, *a minima*,

garder les entreprises sur notre territoire. Si l'une ou l'autre de ces entreprises devait s'en aller, ce serait un tout autre plan d'assainissement dont nous parlerions. En fait, dans le contexte actuel de la dépendance financière à la manne fédérale, nous devrions nous atteler avec vigueur à l'accueil de nouvelles entreprises.

Concernant l'introduction de l'article 217a sur la consignation, le groupe présentera un amendement qui sera développé lors de la lecture des articles. Les débats se feront donc à ce moment-là.

Le Centre soutient les modifications de ce projet de loi, telles que présentées, sous réserve des amendements, et vous recommande de faire de même.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion tritt auf das Gesetz ein und ist der Auffassung, dass diese Gesetzesanpassungen verhältnismässig und verantwortbar sind. Bei der Besteuerung der Leibrentenversicherung passen wir uns an die Vorgaben der eidgenössischen Steuerharmonisierung an, ebenso bei der reduzierten Besteuerung der konzerninternen Darlehen. Bei der letztmaligen Revision, das wurde bereits vom Staatsrat gesagt, wurden nicht alle möglichen Anpassungen aus der Steuer- und AHV-Vorlage aufgenommen. Wir sind dadurch - und das wurde auch bereits erwähnt - der einzige Kanton, der die konzerninternen Darlehen nicht privilegiert besteuert. Dadurch besteht das Risiko des Wegzugs von Holding-Gesellschaften.

Wir stützen die Vorlage des Staatsrats, mit der Ausnahme, dass wir die Rücklagen für die Grundstückgewinnsteuern, nach verschiedenen Erwägungen und Anhörungen, auf 5 Prozent senken möchten. Aus unserer Sicht kann damit verhindert werden, dass überhöhte Beträge bei Verkäufen blockiert werden. Alle weiteren Änderungsanträge empfehlen wir zur Ablehnung. Ich bitte Sie, ausser der vorhin erwähnten Senkung des Prozentsatzes, mit dem ich ein Amendement begründet habe, dem Projekt des Staatsrates zuzustimmen.

Hauswirth Urs (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeindeammann von Düringen und Vorstandmitglied des Freiburger Gemeindeverband acf-fgv. Ich rede hier im Namen des Gemeindeklubs des Grossen Rates.

Wir möchten darauf hinweisen, dass die im Bericht zusammengezählten Einnahmehausfälle in der Höhe von 4,05 Millionen Franken, auch Auswirkungen auf die Gemeinden haben werden. Wir gehen von einem Rückgang von Steuereinnahmen bei den Gemeinden von etwas über 3 Millionen aus. Finanzausfälle also, die einzelnen Gemeinden fehlen werden. Geld, das fehlen wird, wenn es darum geht, Dienstleistungsangebote für ihre Bürgerinnen und Bürger anzubieten.

Geschätzte Grossratskolleginnen und -kollegen, bedenken Sie bitte auch solche Punkte, wenn es darum geht, die Attraktivität des Wirtschaftsstandorts Freiburg mittels der Änderungen des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern zu steigern.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission sowie Inhaber und Geschäftsführer einer Immobilienfirma mit Beratungsaufträgen und Liegenschaftsverkäufen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei erklärt Eintreten auf die Vorlage und wird auch die vorgeschlagenen Punkte vom Staatsrat alle unterstützen, ausser beim letzten Punkt: Bei Artikel 217a, wo ja auch Änderungsanträge vorliegen, werden wir uns dann gemäss den vorgetragenen Vorschlägen am Schluss dazu äussern, was wir unterstützen werden.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Cette modification, elle traite de plusieurs éléments. Certains vont être acceptés par notre groupe, certains vont être refusés. A vrai dire, on aurait bien aimé avoir une discussion sur d'autres articles de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD), mais on va se contenter de la discussion sur les éléments présentés.

Pour les éléments qui nous paraissent importants, on a la suppression de l'impôt minimum. En fait, ça nous paraît important, mais c'est constitutionnellement nécessaire. Pour une imposition équitable, il faut imposer les plus fortunés de manière plus importante et les moins aisés, eh bien, on ne peut pas les imposer. Ça s'inscrit donc dans cette optique et c'est la raison pour laquelle ça nous paraissait important.

Concernant les autres modifications, qui sont des applications de la législation fédérale, on a peu, voire pas de marge de manœuvre au niveau cantonal. Donc, ce n'est pas remis en question par notre groupe.

Maintenant, les éléments qui nous paraissent plus importants, donc on a entendu qu'il y avait un renvoi de l'article 217a qui a été proposé. Ça va être accepté. On va y revenir lorsqu'il y aura la discussion sur l'amendement, parce qu'on considère que ça correspond, ce renvoi, à des réflexions qui doivent être menées en profondeur.

Maintenant, l'élément qui nous paraît le plus important à discuter, c'est l'imposition réduite du capital dans les prêts intragroupes. C'est l'élément qui nous paraît problématique dans cette révision. En fait, ces avantages fiscaux, c'est un peu un copier-coller de ce qui a été fait en France par Macron. Après deux législatures, on constate que la France n'est pas vraiment plus attractive qu'elle ne l'avait été auparavant.

Maintenant, on a eu, comme je l'ai dit avant, on a eu deux demi-jours de discussions sur le budget, où on nous a fait un laïus sur la situation financière cantonale difficile. A peine une heure après la clôture du budget, on revient avec des cadeaux fiscaux, avec des baisses d'impôts – accordés à qui? Aux grandes entreprises! Donc, si j'ai bien compris, ça va concerner moins de 10 sociétés dans le canton de Fribourg. Donc, ce sont de grosses, grosses sociétés auxquelles on fait des cadeaux fiscaux.

Je trouve qu'il y a là une discussion qui est un peu schizophrénique en disant, d'un côté, au secours!, on a des manques de moyens qui sont criants, et, une heure plus tard, on vote sur une baisse d'impôt pour moins de 10 sociétés du canton de Fribourg. Je trouve ça assez aberrant.

Maintenant, sur le fond de cette modification: si moi, je prête de l'argent à ma sœur, ben, ma sœur, elle devra payer l'impôt sur le revenu réalisé et cela de manière totale. Et on ne lui fait pas de cadeaux fiscaux. Donc, on ne comprend pas pourquoi dans les groupes, dans le cadre des prêts intragroupes, eh bien, on doit accorder ces avantages fiscaux également.

Hier, M. Boschung, il nous expliquait qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Et, en fait, je peux très bien entendre cette argumentation. Et puis, en fait, c'est ce qu'a fait le Conseil d'Etat, ici, dans cette modification, parce qu'il a accordé les baisses fiscales, en disant, ça va bien, le Grand Conseil va de toute manière accepter, il va aller dans notre sens, donc, on vous accorde déjà ces baisses fiscales. Et je suis d'accord sur le fait qu'on ne doit pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué et j'espère que M. Boschung me soutiendra dans cette réflexion, également sur les finances cantonales.

Ensuite, il faut aussi dire que l'équité fiscale, c'est quoi? C'est que les personnes qui ont des moyens doivent aussi contribuer de manière plus importante que ceux qui n'en ont pas. Et puis là, très clairement, si c'est des groupes peuvent se faire des prêts entre eux, eh bien, on a des moyens qui sont bien suffisants pour payer les impôts dus.

Donc, voilà, on va amender le projet sur ce point-là. Vous l'avez reçu, l'amendement de mon collègue. Et on aimerait supprimer cette imposition réduite. Si ce n'est pas accepté, on va refuser la modification de loi.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens à titre personnel et j'entre en matière sur ce projet de loi. Mais, comme cela a été évoqué, je proposerai un renvoi de l'article 217a au Conseil d'Etat. Et, comme convenu avec la présidence et en application de l'article 142 al. 4 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), je proposerai ce renvoi au moment où nous traiterons l'article lui-même.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts et précise que je m'exprime en mon nom personnel. Membre de la Commission des finances et de gestion (CFG), qui a traité cet objet, je suis également comotionnaire, avec notre collègue député Claude Brodard, de la motion mise en œuvre dans ce projet de loi, demandant l'introduction d'une consignation par le notaire lors de ventes immobilières, afin de garantir le paiement de l'impôt sur les gains immobiliers.

Pour rappel, cette motion a été acceptée par le Grand Conseil le 6 septembre 2023.

En préambule, je relève à titre personnel une grande incompréhension devant la menée actuelle de l'Association fribourgeoise des notaires. Leur intervention tardive me surprend d'autant plus que la motion a été déposée en février 2023 et a été acceptée il y a maintenant plus d'une année. Ils avaient par conséquent toute la latitude de se manifester beaucoup plus tôt.

Sur le débat qui s'annonce à l'article 217a sur la consignation, je souhaite tout d'abord rappeler l'idée de fond de la motion. Ce nouvel article entend avant tout protéger les acheteurs de bonne foi, principalement les jeunes acheteurs, des ventes en chaîne de certains promoteurs peu sérieux. En effet, ce n'est en aucun cas à l'acheteur de supporter les risques liés à l'encaissement de l'impôt auprès du vendeur. Nous avons tous connaissance de plusieurs situations où un acheteur a vécu l'inscription d'une hypothèque légale parce que le vendeur n'était plus en mesure de payer l'impôt. Il peut parfois s'écouler plusieurs mois entre la vente et la taxation par le Service cantonal des contributions (SCC) et pendant cette période, beaucoup de choses peuvent se passer, comme une faillite une insolvabilité ou encore départ à l'étranger du vendeur.

D'ailleurs, dans la pratique, un bon notaire devrait déjà procéder au calcul du gain imposable lors des ventes immobilières et retenir un montant équivalent. C'est pourquoi cette fronde actuelle des notaires me laisse quelque peu perplexe.

Entre autres critiques formulées par l'Association des notaires, il a été relevé que le taux et la durée de blocage pouvaient se révéler problématiques en termes de liquidités pour les entreprises actives dans l'immobilier. Or, selon toute vraisemblance, si l'entreprise concernée se retrouve dans la difficulté avec cette consignation, c'est que le problème se situe dans la structure du financement de ces activités et non dans la modification législative.

Par rapport à la demande de renvoi exprimée afin de demander la reformulation de cet article, je tiens à rappeler que la loi doit uniquement fixer le cadre légal général. Toutes les exceptions ne peuvent pas être prises en compte directement dans la loi comme cela est souhaité par cette demande de renvoi. Cela aurait pour conséquence d'alourdir considérablement les textes légaux et de les rendre complètement incompréhensibles.

Je déposerai donc un amendement à l'article 217a, qui a pour but de permettre au Conseil d'Etat d'édicter des dispositions spécifiant les exceptions et les cas particuliers. En cas d'acceptation de mon amendement, j'appelle le Conseil d'Etat à consulter cette fois-ci non seulement l'Association des notaires, mais aussi les fiduciaires afin de leur permettre de s'exprimer sur les situations spéciales qui doivent faire l'objet d'une précision.

Le risque que j'identifie également avec cette demande de renvoi est que l'article 217a soit purement et simplement biffé et non repris lors de la prochaine révision de la loi, ce qui ne correspondrait pas à la volonté du Grand Conseil lors de l'acceptation de la motion.

En conclusion et à l'instar de la majorité des membres de la CFG, je soutiens les modifications de ce projet, telles que présentées, et vous recommande d'en faire de même.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Toutes les interventions ont été faites en lien, enfin, plus ou moins directement, avec des amendements. Donc, on va y revenir. Donc, vous me pardonnerez de ne pas répondre directement aux remarques qui ont été faites.

Je voulais rappeler quand même que, et ça, c'est un *mea-culpa*, en effet, lorsqu'on a fait la consultation sur l'ensemble de la loi, sur les 8 dispositions modifiées, c'était au printemps passé, les notaires n'ont pas été consultés. On s'est rendu compte, d'ailleurs, qu'ils n'étaient même pas sur la liste officielle accréditée à la Chancellerie. Donc, je leur relance un appel, faites la demande, parce que ça doit être fait formellement ainsi. Et c'est le Conseil d'Etat qui doit décider du fait qu'on les prend en considération systématiquement quand il y a des consultations. Cela n'a pas été fait pour la consultation. J'en suis bien désolé. Et je ne peux que vous le redire qu'on s'en excuse de ne pas les avoir formellement consultés.

Ceci dit, en effet, la loi, ça fait une année qu'on la discute. Ils suivent attentivement aussi, je sais, les débats. Et disons qu'on aurait pu en discuter plus tôt aussi, j'aurais aussi pu souhaiter cela. Voilà pour être plus précis sur cet élément-là.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je constate que tous les groupes entrent en matière, ce qui est bien.

Je constate aussi que certains membres de la Commission des finances modifient quelque peu leurs avis par rapport à la retenue de commissions lors de ventes sur les gains immobiliers.

Et j'entends qu'il y a une demande de renvoi. Mais, pour moi, j'ai le sentiment que derrière, on ne veut pas entrer en matière sur ce prélèvement d'une commission. Donc, j'invite les gens qui s'expriment sur le renvoi d'être clairs, de bien affirmer qu'il s'agit d'un renvoi et pas seulement qu'on reporte ça aux calendes grecques et que finalement, ça ne soit jamais mis en œuvre. Parce que ça, ça serait, de mon point de vue, inadmissible.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 23 al. 3

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). M. le Conseiller d'Etat a donné déjà les explications sur cet article. Je voulais juste préciser que les articles 34 al. 1 et 160 al. 1 qui vont suivre sont liés à cette adaptation au droit fédéral. Autrement, je n'ai rien à ajouter.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je rappelle juste que, en fonction des règles et de la loi sur l'harmonisation, on n'a, au plan cantonal, aucune marge de manœuvre et que, si on ne modifie pas notre droit cantonal, le droit fédéral s'applique directement.

> Adopté.

Art. 34 al. 1

> Adopté.

Art. 37 al. 5

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Il s'agit ici de l'abrogation de l'impôt minimal de 50 francs, qui avait été instauré dans le cadre du plan de mesures d'économies 2013. Cet impôt a été jugé anticonstitutionnel car il ne respecte pas le principe de la capacité économique. C'est aussi un des facteurs, avec les rentes viagères, qui réduit le produit de l'impôt à l'Etat et aussi dans les communes.

> Adopté.

Art. 121 al. 2

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Il s'agit ici de réduire le taux d'imposition des fonds propres des sociétés holding qui servent à faire des prêts aux filiales et ainsi à financer leurs activités opérationnelles. Le but de cette réforme est de rester concurrentiel par rapport aux autres cantons suisses et d'éviter le départ de sociétés holding du canton de Fribourg.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Quand on parle de 14 sociétés, c'était les 14 les plus importantes. Lorsqu'on a supprimé les statuts spéciaux, le canton de Fribourg, cela c'est fait en accord avec la Réforme fiscale et du financement de l'Assurance-vieillesse et survivants (RFFA). On est monté à 13,72%, si vous vous en souvenez, et l'accord qu'on avait fait était de dire, on aborde un taux réduit, mais on ne prend pas toutes les mesures qu'on a à disposition. Et on n'avait pas accepté, on n'avait pas repris un taux réduit sur les prêts intragroupes, parce qu'on avait déjà le taux, qui était à plus de 19%, qu'on avait descendu à 13,72% au niveau général. Puis, pour les statuts spéciaux, on devait être à 6,8% et puis on est monté à 13,72%. Puis, cette augmentation-là générerait presque, 12 millions de francs sur 14 sociétés, dont une est partie.

Cela montre l'impact qui est extrêmement important. Ce sont, évidemment, des impôts en moins. Et le Conseil d'Etat a fait une pesée d'intérêts. Oui, il y a une baisse, parce qu'on réduit un taux, mais le risque qu'il y ait beaucoup plus à très court terme, il est évidemment très élevé aussi. Pour une holding, ça concerne des holdings, eh bien, pour ne pas payer les impôts à Fribourg, on loue un bureau dans un autre canton et puis, ensuite, on met le siège de la holding dans l'autre canton et puis, on se retrouve avec d'autres avantages fiscaux. Et c'est pour éviter cela, parce que c'est très facile à faire, qu'on propose cette modification. On parle de holdings, de sociétés, de capitaux. On ne parle pas, évidemment, de l'emploi, là, mais de la société comme telle. C'est évidemment un risque qui est non négligeable. Alors, on a fait une pesée d'intérêts et on propose de réduire aussi, maintenant, les prêts intragroupes, pour pouvoir en faire bénéficier les sociétés holdings. Il y a toujours une imposition, mais elle est réduite. On est le dernier canton à ne pas le faire. Pour nous, c'était important de pouvoir rester attractif à ce niveau-là.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). De quoi on parle? On parle, à l'alinéa 1 de l'article 121, d'un impôt sur le capital calculé au taux de 1 %. L'alinéa 2 descend ce taux, dans certaines conditions, à 0,1 %. Par la suite, eh bien, la proposition vise à soustraire quelques entreprises qui déjà sont très performantes dans l'optimisation fiscale, puisque souvent la création de sociétés sœurs a pour but de se soustraire à une partie de la fiscalité. Donc, on parle de quelque chose de minime, qu'on le veuille ou non.

Ensuite, cet impôt est le résultat d'un savant équilibre quand il s'agit d'appliquer la Réforme fiscale et du financement de l'Assurance-vieillesse et survivants (RFFA) dans le canton avec la RIE3 cantonale.

Il y a des grands engagements qui ont été pris à ce moment-là. Ces engagements, on le voit, commencent à être saucissonnés et coupés. Que doit-on attendre plus tard? Pour moi, ça m'inspire les pires craintes pour la suite.

Ca touche, essentiellement, des grande entreprises et très peu d'entreprises. Cela a été dit tout à l'heure. Le Conseil d'Etat a déjà, par lui-même, décidé de faire des cadeaux sur cette base-là, en présupposant que le Grand Conseil le suivrait et que ça pouvait se faire si facilement.

La fiscalité, ç'a longuement été dit pendant ces débats qui nous ont précédés, c'est un tout. C'est une équité. C'est le fait que chacun participe selon ses moyens au fonctionnement de la société. C'est aussi une cohésion sociale. Et la saucissonner pour les plus nantis et envers les plus nantis pour reporter, soit par des prestations, soit par je ne sais quoi sur les moins nantis, ça, ce n'est pas tolérable.

Ensuite, l'économie, elle n'est pas faite que d'entreprises. Elle est faite, essentiellement, de ceux qui travaillent. De ceux qui apportent de la valeur ajoutée tous les jours. Mais ces personnes-là ont besoin d'un environnement stable. Elles ont besoin d'un Etat qui répond à leurs préoccupations. Elles ont besoin de crèches. Une entreprise, d'ailleurs, en bénéficie grandement. L'incertitude face aux enfants crée énormément d'absentéisme, par exemple. Donc, tout ça, par ce processus de lamination, est remis en cause systématiquement. C'est pourquoi cette baisse d'impôt est un signal catastrophique pour l'équilibre de notre canton et pour sa cohérence.

Je vous recommande d'accepter le mandat qui est proposé et vous invite aussi à réfléchir à ce qu'apporte cette logique de saucissonnage pour les grandes entreprises, à quoi nous amène le fait que, à chaque fois, on utilise l'argument du départ. Ca nous amène à dire que les grandes entreprises ne paient plus d'impôt. Mais, qu'est-ce que ça signifie, sérieusement? Alors que la valeur ajoutée, je le rappelle, c'est le résultat du travail.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci bien! J'entends bien les remarques de M. le Député Jaquier. Il a raison. On a fait un accord politique avec la Réforme fiscale et du financement de l'Assurance-vieillesse et survivants (RFFA). Ca n'était pas dedans. Entre nous, dans cet accord, il y avait aussi la taxe sociale pour le soutien des employeurs supplémentaire, notamment aux crèches et aux accueils extrascolaires. Donc, on n'a pas diminué cela. On n'est pas en train de le supprimer. Donc, quand vous dites qu'on met en danger cela, eh bien, absolument pas. Au contraire!

J'aimerais quand même aussi dire, ben voilà, l'accord a été fait. C'était en fait le résultat, aussi, de discussions préalables. A l'époque, c'était la réforme de la fiscalité des entreprises 17, qui avait été refusée. Après, on est passé à la RFFA. Et puis, tout cela a pris une configuration à un moment donné. Depuis, il y a eu des changements. Je pense, par exemple, au taux à 15 % pour toutes les grandes sociétés de plus de 750 millions de francs de chiffre d'affaires. C'est l'Organisation de coopération et de développement économiques en Europe (OCDE). Ça n'a rien à voir avec celui-là. Mais c'est simplement le même type de sociétés qui se retrouvent avec une augmentation des taux pour elles et puis qui sont en train de regarder ce qu'elles paient et puis de regarder le détail et puis de dire ah, tiens!, là, il y a encore 100 en plus, là, il y a 100 en moins. Vous ne pouvez pas les empêcher de refaire ces calculs-là. Et puis, je vous rappelle que c'est entré en vigueur en début de cette année. Le 15 % de l'OCDE est actuellement dans la phase de période de taxation, qui dure au niveau de cette décision internationale 18 mois. Donc, à la mi-2025, on pourra commencer à envoyer des taxations et puis, dès 2026/27, on aura des rentrées dans le canton, précisément auprès de ce même type de société.

Donc, à quelque part, ça fait partie de l'attractivité du canton. Et pour nous, c'est une pesée d'intérêts. La donne a un peu changé. L'enjeu politique, ben, s'est, de fait, un peu modifié, même si on est conscients que les éléments clefs, on les a toujours.

Donc, nous, on vous demande de refuser cet amendement, d'accepter cette diminution sur les prêts intragroupes. Il y a toujours l'imposition, elle n'est pas supprimée, elle est réduite, c'est vrai, comme elle l'est déjà pour les brevets. Dans la comptabilité d'une holding, il y a déjà un taux réduit pour ce qui est ce type de participation. Eh bien, il y aura une ligne de plus qui est les prêts intragroupes. Donc, je vous invite à rejeter cet amendement et à soutenir la diminution que nous proposons.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Effectivement, M. le Député Jacquier a déposé, sauf erreur, le même amendement en Commission des finances et de gestion (CFG). Il a été rejeté, à mon avis, aussi en raison du risque de baisse de la compétitivité et du risque de délocalisation de sociétés holdings.

Moi, j'aimerais quand même juste préciser la proposition de M. Jacquier. Alors, lui, il veut tout simplement annuler l'alinéa 2, ce qui signifie que ce qui avait été discuté dans la réforme... on revient sur la réforme de l'époque, parce que sur la réforme de l'époque, notre Parlement avait été d'accord du taux réduit de 0,1 % sur le capital à faire en droit de participation. Ici, le député Jacquier veut simplement supprimer cet alinéa, ce qui signifie que même des sociétés holdings paieraient finalement le même montant que les sociétés opérationnelles. Donc, on revient sur les décisions qui avaient été prises à l'époque. Donc, moi, j'aurais pu, disons, j'aurais pu trouver, disons, normal qu'on veuille biffer les droits visés au niveau des prêts consentis, mais qu'on ne revienne pas sur ce qui avait été fait à l'époque. Ici, on veut carrément supprimer ce qui a été fait. Donc, en tout cas, à titre personnel, moi, je ne peux que vous encourager à refuser.

La Commission a refusé un tel amendement.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). J'aimerais corriger ce qui a été dit. Le fait de supprimer l'article de la loi modificatrice a pour effet que nous nous retrouvons au statu quo. C'est ce qui m'a été expliqué en commission, M. le Président de la Commission. Je m'excuse. Ce qui fait que l'alinéa 2 reste tel qu'il est dans la loi actuelle, puisqu'on parle de modifier la loi et donc, on refuse de la modifier en supprimant la modification de cet alinéa.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Oui, alors *mea culpa*. Moi, je croyais sincèrement que vous vouliez la modifier, la loi actuelle et biffer, dans la loi actuelle, l'alinéa 2. J'ai mal compris. Donc, je prends note que vous voulez garder l'article 121 al. 2 tel qu'il existe actuellement. Donc, je prends note. Excusez-moi! Moi, je croyais que vous vouliez simplement le supprimer. Donc, ce n'est pas le cas. Excusez-moi!

> Au vote, la proposition de M. Jaquier, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 69 voix contre 32 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 32.*

Ont voté non:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 69.*

S'est abstenu:

Stöckli Markus (SE,VEA/GB). *Total: 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 139 al. 3

> Adopté.

Art. 147 al. 1, al. 3

> Adopté.

Art. 160 al. 1

> Adopté.

Art. 162 al. 1

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Ici, on inscrit l'obligation pour les caisses de chômage de communiquer les indemnités versées aux personnes à l'autorité de taxation, comme cela se fait pour les certificats de salaire. Les entreprises doivent envoyer les certificats de salaire à l'autorité.

> Adopté.

Art. 217a

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Cette disposition concrétise la motion Beaud-Brodard acceptée par notre Parlement et sa mise en œuvre, qui est strictement identique à celle du canton de Vaud, avec comme différence le taux d'imposition. Actuellement, on a 8 % dans le projet de loi alors que le canton de Vaud prévoit une commission de 5 %.

Cette disposition répond fidèlement à la motion acceptée par notre Parlement, sans surcharger les services de l'Etat.

Je voulais souligner le fait que l'Association des notaires est intervenue auprès des membres de la Commission des finances et de gestion (CFG) du Conseil d'Etat le 14 octobre. C'est dommage, parce que c'était après que celle-ci ait siégé et puis, c'est aussi plus de 18 mois après le dépôt de la motion.

J'ai, personnellement, du mal à comprendre toutes ces réticences pour une application qui ne vise qu'à protéger les intérêts de l'acquéreur immobilier de bonne foi, qui risque de devoir payer l'impôt sur les gains immobiliers si le vendeur fait faillite, M^{me}

Beaud l'a indiqué, parce qu'il y a une hypothèque légale qui existe. C'est le même phénomène que quelqu'un qui fait construire une villa "clefs en main", qui paie l'entreprise générale, qui, elle-même, ne paie pas les sous-traitants. A ce moment-là, les sous-traitants peuvent, dans ce cas, par hypothèque légale, se retourner contre le propriétaire. Donc, pour moi, il a tout son sens, cet article. Cette indication, elle, ne surcharge pas l'Etat.

Je sais qu'il y a beaucoup d'amendements. Je vais prendre position à leur propos une fois qu'ils auront été déposés.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Donc, là, on met en application, comme on l'a dit, la motion de l'année passée.

Je rappelle quand même que le Conseil d'Etat s'est opposé à la motion. Finalement, vous avez un vendeur, un acheteur, il y a une transaction immobilière, il y a un impôt qui est pris là-dessus, c'est une opération privée, entre parties privées, et l'Etat, en quelque sorte, se réserve, lui, la possibilité, par une hypothèque légale, de couvrir son impôt. La motion, elle rajoute une couche. Là, il faut faire une consignation. M. le Président de la commission a expliqué les cas qu'on pouvait avoir dans l'économie, hein, d'abus, d'employeurs ou de sociétés, avec des faillites en chaîne, etc. Vous avez décidé, oui, il faut faire quelque chose, OK.

Au niveau du Conseil d'Etat, le souci, maintenant, c'est que cette couche supplémentaire, ça veut dire cette consignation, en quelque sorte, elle ne revienne pas à charge de l'Etat, en faisant travailler le Service cantonal des contributions (SCC) à commencer à encaisser de l'argent, contrôler des projets de taxation, estimer s'il y aura de l'imposition avec des mesures prévisibles, etc., et puis, avoir tout simplement la nécessité d'engager du monde, simplement, pour faire ce travail.

Alors, on a reçu la proposition de l'Association des notaires. Si vous prenez comme telles les propositions de l'Association des notaires, cet article, je ne peux pas le faire entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Je n'ai pas le monde pour faire ça. Il me faut commencer par mettre, dans le budget 2026, des équivalents plein-temps (EPT) pour faire le boulot. Donc, rendez-vous compte, ce n'est pas possible de suivre à ce niveau-là.

La proposition qu'a faite le Conseil d'Etat, qui a été soutenue par la commission sans modification, pour nous, et on le met dans le message, elle peut conduire déjà à du travail supplémentaire, mais on estime que, correctement, on peut le faire, on peut vivre avec, on peut le soutenir, dans le cadre de ce qui est proposé, dans les termes de l'article, comme ils sont proposés par le Conseil d'Etat. On peut s'en sortir avec ça. Si vous commencez à rajouter des couches, à mesurer ceci autrement et à exprimer des modifications, tout cela se traduit par, de mon côté, de l'administration, de l'administration et de l'administration supplémentaire, alors que c'est une affaire privée. On est dans une société de marché, on est dans une société libérale avec une économie de marché, il y a des vendeurs, il y a des acheteurs. Ce n'est pas le rôle de l'Etat que d'essayer d'aplanir toutes les difficultés, de faire celui qui va tout consigner pour qu'il n'y ait plus de problèmes, après, pour régler les affaires. Là, il y a une attitude de fond, pour nous, qui dépasse, je dirais, qui dépasse notre rôle et qui conduit trop loin dans la charge administrative pour l'Etat.

Il y a toute une série d'amendements. J'aurai des remarques sur les textes même des amendements. Je vais y revenir.

Mais, moi, je vous invite, simplement, à suivre la position de la commission, qui réalise la motion. M^{me} la Députée Catherine Beaud a relevé dans son intervention le rôle donné à la pratique, à des directives, pour tenir compte des éléments particuliers qu'une loi ne va pas pouvoir régler. Cette attitude, c'est ce qu'on essaie d'avoir maintenant. Et c'est la solution la plus simple et la plus réaliste pour pouvoir travailler dans ce domaine.

Voilà pour la réaction globale. Mais, je reviendrai après sur les amendements, M. le Président.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). J'interviens à titre personnel mais suis soutenu par une très grande majorité du groupe du Centre.

Je déclare mes liens d'intérêts: j'exerce la profession d'avocat et suis en outre associé avec deux notaires.

Je propose donc le renvoi et pas une suppression, vous avez raison, M. le Rapporteur, mais bien un renvoi de l'article 217a de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) au Conseil d'Etat pour nouvel examen, selon ce qui est affiché à l'écran.

Sur le fond, l'idée d'une obligation de consigner un montant en cas d'aliénation d'immeuble est juste et doit être maintenue, puisqu'elle permet de protéger l'acheteur de devoir payer un impôt pour un gain qu'il n'a, lui-même, pas réalisé.

Toutefois, le projet tel qu'il nous est proposé aujourd'hui entraîne plus de problèmes qu'il n'en résout et ne va que partiellement dans le sens de la motion acceptée.

Tout d'abord, la retenue d'un quelconque taux, 8 % ou 5 %, n'apparaît pas judicieuse et il semble préférable d'imposer une obligation de consigner "l'impôt qui est prévisible".

Je m'explique: si vous reprenez un taux et qu'au moment de la taxation, qui peut intervenir deux ans plus tard, il est constaté que le montant consigné sur la base du taux était beaucoup trop important, nous aurons immobilisé inutilement des fonds dont les personnes physiques et les entreprises avaient besoin, par exemple, pour rembourser un prêt hypothécaire ou simplement

pour être réinjecté dans l'économie. Bloquer des fonds appartenant à des personnes physiques ou morales sans motif à le faire n'est dans l'intérêt de personne, pas même dans l'intérêt public.

D'un autre côté, si le montant bloqué sur la base du taux se révèle, cette fois-ci, insuffisant au moment de la taxation, alors l'acheteur va se retrouver, de par le système voulu dans le projet qui nous est soumis, à cause de l'hypothèque légale, avec le risque de devoir compléter l'impôt en cas de défaillance du vendeur. Or, c'est totalement contraire au but de la motion, qui visait à supprimer ce risque pour l'acheteur. Donc, dans son état actuel, le projet manque une partie de sa cible. Il faut le revoir, ce qui implique peut-être aussi de toucher à l'article 217, qui traite de l'hypothèque légale, ce qui n'est pas prévu dans le projet. A toutes fins utiles, je précise que le canton de Vaud, contrairement à ce que vous indiquez, M. le Rapporteur, et dont on a voulu s'inspirer, a supprimé l'hypothèque légale lorsque la consignation est correctement effectuée. Ce n'est que s'il y a une infraction qu'il y a une hypothèque légale, alors que le projet qu'on a aujourd'hui prévoit l'hypothèque légale, s'il y a une infraction, mais aussi si le montant n'est pas suffisamment consigné. C'est l'alinéa 3 qui le prévoit.

D'autres raisons encore justifient un renvoi. En effet, l'article 217a ne prévoit aucune exception à l'obligation de consigner. Or, il y a des cas où nous savons qu'il n'y aura pas d'impôt. Je pense notamment à tous les cas où l'impôt est différé au sens de l'article 43 LICD, notamment en matière successorale, où il est totalement absurde de consigner un montant, alors qu'il n'y aura pas d'impôt.

En cas de remploi, c'est-à-dire quand un particulier vend sa maison et veut réutiliser le prix de vente pour acheter un nouveau bien, l'impôt, s'il y en a un, est généralement très réduit. Or, le projet prévoit une obligation de consigner de 8 %, ce qui prive inutilement le contribuable des montants nécessaires à l'acquisition de son nouveau bien.

En ce qui concerne les entreprises, en cas d'aliénation d'un immeuble à un prix correspondant à la valeur comptable, il n'y a pas d'impôt. Or, là encore, la loi prévoit une consignation obligatoire du prix de vente, ce qui prive la société, sans motif, d'un montant qui lui appartient et qu'elle pourrait réinjecter dans l'économie.

Ces exemples, et il y en a encore bien d'autres, mais je suis tenu par le temps, démontrent qu'il faut revoir le projet pour prévoir un régime d'exceptions à l'obligation de consigner, ainsi que la possibilité de consigner un montant réduit, si l'on reste sur le principe du taux.

Autre problématique: la loi prévoit la consignation auprès d'un officier public. Or, il y a des cas où il n'y a pas d'intervention d'un notaire. Je pense notamment au transfert d'immeubles entre époux qui interviendrait dans le cadre d'un jugement de divorce. Il est, dans ces cas, bien difficile de consigner un montant auprès d'un notaire, alors qu'il n'y en a précisément pas de notaire. Et je vous mets au défi de trouver un officier public qui acceptera de consigner un montant si l'acte n'est pas passé devant lui, et je le comprends. En outre, dans les divorces, obliger les époux à retenir un impôt ne fera que tendre davantage des relations qui le sont déjà, malheureusement, bien trop souvent de par la nature du litige. N'ajoutons pas d'huile sur le feu dans ce genre de cas, où il n'y a pas de notaire, et dispensons ces gens de l'obligation de consigner un montant.

Vous l'avez donc compris, il y a de nombreux points importants à revoir et on ne peut pas les revoir dans une ordonnance, comme l'a relevé M^{me} Beaud. Elle dit qu'il faut consulter les notaires, elle dit qu'il faut consulter les fiduciaires, ajoutons encore les avocats! Mais, s'il faut consulter tout le monde, ça démontre bien que le projet de loi n'est absolument pas abouti et qu'il faut le revoir. Bien sûr que la loi est générale et abstraite, mais elle doit avoir une certaine densité normative. Et là, elle est insuffisante, elle n'est pas claire, elle n'est pas prête à être appliquée. Si on entrait en matière sur cet article 217a, il y aurait tellement de points à revoir et à préciser qu'on risquerait de faire du bricolage. Et si on l'accepte tel quel, nous allons alors créer plus de problèmes que nous n'en résoudrons.

Pour ces motifs, je vous remercie d'accepter le renvoi de l'article 217a au Conseil d'Etat pour nouvel examen... *[temps de parole écoulé]*

Moussa Elias (PS/SP, FV). Alors, c'est vrai, je serais assez tenté de résumer le débat comme un débat «fiduciaires contre notaires». Ce ne sont pas forcément deux métiers qui sont très fortement représentés au sein du groupe socialiste. Toujours est-il que – je me permets quand même de m'exprimer au nom de ce groupe – le débat dépasse ce cadre-là.

Et je m'exprime au niveau des liens d'intérêts: vous savez que je suis membre du Conseil communal de la ville de Fribourg. Et la ville de Fribourg, vous l'avez aussi vu dans le message, s'est prononcée, a été consultée, remercie le Conseil d'Etat pour cela, comme les autres communes, d'ailleurs, aussi, et s'est prononcée sur ce sujet-là et a notamment aussi relevé un élément. Ça a été dit tout à l'heure par notre collègue Morel, à savoir que la formulation proposée de l'article 217a actuel posera probablement plus de problèmes qu'il n'en résout, donc créera plus de conflits, plus de contentieux sur les différents aspects. Je ne vais pas revenir sur les éléments. C'est donc sur ce point-là que la commune, la ville de Fribourg, rejoint l'analyse, du fait que la formulation actuelle du 217a est problématique. Et j'ai envie de dire, finalement, ce point-là fait, en fait, l'unanimité du Grand Conseil, puisqu'on voit le nombre d'amendements qui ont été déposés pour modifier cet article 217a. Cela montre donc aussi qu'en fait, finalement, personne n'est absolument convaincu de la teneur actuelle.

Cela étant dit, notre groupe, vous vous le rappelez, lors des débats sur la transmission de la motion, était plutôt réticent à soutenir la motion. Après nouvelles discussions, je peux vous confirmer que, sur le fond, on soutient l'idée qui est sous-jacente à la motion, notamment le fait de protéger la partie faible, le cas échéant, au contrat de vente. Par contre, effectivement, on partage les avis qui ont été exprimés par notre collègue Morel, à savoir qu'il y a passablement d'éléments encore à approfondir et à régler.

Ce sont donc toutes ces raisons-là qui m'amènent à vous dire que le groupe socialiste va soutenir la demande de renvoi partiel de l'objet, donc le renvoi de l'article 217a, ceci afin de permettre une concertation et un examen approfondi des différents éléments et d'arriver avec une solution qui, finalement, pourra convaincre tout le monde, d'un point de vue politique, la grande majorité, d'un point de vue politique, mais surtout aussi qui est praticable dans le quotidien de tout un chacun et qui, finalement, bénéficie vraiment aussi aux personnes physiques, notamment aussi aux personnes morales, directement concernées. Donc, je vous remercie, au nom du groupe socialiste également, de soutenir cette demande de renvoi.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Wir haben den sehr engagierten Worten von Herrn Morel zugehört. Es war für einen Deutschsprachigen nicht ganz so einfach, allem zu folgen, und ich denke, die Traductrice hatte auch ihre Mühe. Aber kein Problem, wir haben das Engagement mitverstanden. Grundsätzlich waren wir der Meinung, dass dieses Projekt des Staatsrats ausgewogen ist. Wir haben auch die Problematik erkannt. Wir repetieren dieses Gesetz ja alle Jahre. Ich denke, aus dieser Sicht ist es kein Problem. Und die Mehrheit der Fraktion der Freisinnigen Demokratischen Fraktion schliesst sich der Rückweisung an.

Beaud Catherine (Le Centre/Die Mitte, GR). Donc, mon amendement, en fait, il s'agit de proposer, de rajouter un alinéa 5 à l'article 217a, qui permettrait au Conseil d'Etat d'édicter des dispositions afin d'éviter le renvoi proposé par mon collègue avocat, M^e Morel, qui a fait part de problématiques très juridiques. Je vous invite à refuser cette demande de renvoi et à accepter mon amendement prochain, qui est une solution pragmatique et efficace.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen habe ich bereits vorgängig deklariert.

Die Motionäre Catherine Beaud und Claude Brodard haben die Verbesserung der Sicherung bei der Grundstückgewinnsteuerproblematik mit ihrer Motion verlangt, und diese wurde hier im Saal angenommen. Das ist grundsätzlich auch von unserer Seite nicht bestritten. Wir folgen diesem Weg. Es ist gut, wenn man hier eine Verbesserung ins Gesetz schreibt. Ziel ist die Sicherheit für die Käuferschaft. Ebensovichtig ist allerdings Geld der Verkäuferschaft nicht über Gebühr zu blockieren, das ist auch wichtig und das wurde nicht im Detail behandelt. Für mich als Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission ist es schwierig. Wir hatten, wie von unserem Präsidenten gesagt, am 2. Oktober die FGK-Sitzung und dann am 14. Oktober ist das Schreiben des Freiburger Verbands der Notare eingetroffen, mit Ansätzen, die eben auch interessant sind und die man vielleicht einfügen sollte. Deshalb ist eine Mehrheit unserer Fraktion der Meinung, dass wir das zurückgeben können zur Überarbeitung - nicht eliminieren, um Gottes Willen, nicht eliminieren, sondern zurückgeben zur Überarbeitung. Es muss wieder zurück hier in den Saal kommen, das ist für uns entscheidend. Mit diesem Hintergrund können wir dem Amendement Morel mehrheitlich zustimmen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je ne sais pas si tout est très clair. Je n'ai pas fait la comptabilisation des amendements. S'il y en a certains qui sont retirés, je n'ai pas tout suivi. Je ne pense pas, mais pour être sûr...

L'amendement de M. le Député Morel, effectivement, selon la loi sur le Grand Conseil, c'est un renvoi pour reformulation au Conseil d'Etat. Donc, l'article n'est pas supprimé. Cela veut dire que nous allons rediscuter avec les partenaires, nous allons refaire un projet de loi, nous allons refaire une consultation et puis, nous viendrons avec un message accompagnant. Comme la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD), c'est une loi d'application, notamment, du droit fédéral. Et puis, au niveau fédéral, il y a tout le temps des changements. Donc, je reviens, toutes les années, avec la phase LICD en octobre ou en novembre au Grand Conseil. Donc, on peut déjà agender cet élément en cas de renvoi.

J'aimerais quand même revenir sur une notion qui est indiquée par M. le Député dans son document de renvoi. Il parle d'"impôt prévisible", d'une notion de prévisibilité qui n'existe pas actuellement. Donc, c'est une notion juridique. En tout cas, en droit fiscal cantonal, ça n'existe pas. Ce que je crains, mais je le dis comme ça, c'est que le notaire à qui on va dire: "Ah, ben, est-ce qu'il y a un impôt prévisible?", il va appeler le Service des contributions. Par année, il y a 3000 à 4000 transactions immobilières dans le canton. Alors, imaginez que chacun appelle: "C'est imprévisible ou c'est...? Qu'est-ce qui se passe?" C'est typiquement le genre de mesures qui semblent simples et puis qui vont nous poser le problème d'équivalents plein-temps (EPT) supplémentaires au Service des contributions. Donc, je mets ceci en réserve.

Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur ces éléments, sur un renvoi, sur ces notions-là. On ne peut de toute façon pas se rallier à quelques remarques qui viennent d'être formulées. Mais le risque potentiel, dans la mesure où je peux le mesurer,

je ne suis pas notaire, je n'ai pas de fiduciaire, je ne suis pas spécialiste non plus en la matière, mais la mesure que je peux avoir, c'est que c'est potentiellement un élément lourd, administrativement, et c'est ce que j'aimerais, évidemment, éviter.

L'amendement de M^{me} la Députée Beaud, en revanche, il met, à mon avis, au bon endroit les possibilités qu'on a de pouvoir trouver des solutions, dans des cas particuliers, des solutions d'exception. Il donne la base, finalement, au Service des contributions et à l'Etat de pouvoir agir de manière pragmatique. Le Conseil d'Etat n'avait pas connaissance de cet amendement, on ne peut pas s'y rallier, mais il va, à mon sens, dans une direction tout à fait supportable et bonne pour l'Etat.

Voilà ce que je peux dire. Le Conseil d'Etat ne pouvant pas se rallier formellement à ces amendements, mais ce cas échéant, je demande vraiment que ces notions ne soient pas à la charge de l'Etat, au final.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Oui, merci. Donc, je prends connaissance des arguments divers.

Je voulais dire à M. Moussa que ce n'est pas un combat notaires-fiduciaires. Pour moi, il s'agit vraiment de la protection de l'acheteur de bonne foi. C'est aussi la garantie de rester propriétaire et de ne pas devoir payer deux fois. Et je trouve que c'est aussi une question de responsabilité. Lorsqu'un vendeur vend, il gagne, il doit payer. Et ce n'est pas l'acheteur, par la suite, qui doit payer. Donc, ça n'a rien à voir avec ça.

Sur la demande de renvoi, moi, j'entends bien les arguments du député Morel, mais il y a des choses qui ne sont pas correctes. Je prends l'exemple. Il y a une imposition, M. le Député, s'il y a un gain immobilier. Vous faites un exemple. C'est une société, elle vend un immeuble à la valeur comptable, donc à la même valeur. A ce moment-là, il n'y a pas de gain immobilier, donc il n'y a pas de garantie à déposer chez le notaire. Vous dites, on veut supprimer le risque chez l'acquéreur. Non, on veut le limiter. On ne pourra pas le supprimer totalement, parce que ça reviendrait à dire que, suivant comment, ben, l'Etat n'encaisse pas la totalité du gain immobilier. L'idée, c'était de dire, on le limite, et puis, s'il manque encore quelque chose, ben, l'hypothèque légale, elle est toujours là, et puis, l'Etat peut se retourner contre l'acheteur. Mais, l'acheteur aura une diminution de son risque, l'acheteur de bonne foi. Donc, là, j'étais obligé, j'étais, disons, obligé de corriger.

Et puis, après, sur le fond, tout ce que vous dites, en principe, ça ne rentre pas dans une loi-cadre, mais ça rentre dans des règlements d'exécution, dans la pratique de l'autorité fiscale. Et c'est pour ça que l'amendement de la comotionnaire Catherine Beaud, il est correct, dans le sens où il prévoit que le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'application.

Donc, c'est un peu le sentiment que, quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la galle, et puis, c'est un petit peu ce sentiment qui prédomine chez moi. Et c'est dommage, parce que je pense qu'on doit légiférer. Le canton de Vaud, c'est 3 articles. C'est exactement la même structure que ce qui est proposé par le Conseil d'Etat ici, à Fribourg. Pour être fiduciaire de sociétés sises dans le canton de Vaud, tout ça, ça marche très bien. Donc, je ne vois pas pourquoi on veut en faire une usine à gaz.

Donc, à titre personnel, comme co-motionnaire, bien sûr, je ne peux pas me rallier.

Comme président de la commission parlementaire non plus, puisque la commission parlementaire, elle est entrée en matière, elle a accepté le principe, disons, de la disposition qui est proposée par le Conseil d'Etat. Et puis, voilà.

Je prends encore juste note du risque. C'est que, si vous demandez un renvoi... Est-ce qu'on met en attente la totalité de la loi ou est-ce qu'il faudrait plutôt biffer l'article pour l'y intégrer dans un deuxième temps? Il faut quand même qu'on se mette d'accord. C'est M. le Secrétaire Reto Schmid, qui me le dit, mais qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on doit plutôt le biffer puis revenir après, l'année prochaine? C'est ça, la question. Il faut juste préciser ce côté-là. Ça, c'est un côté plutôt législatif, parce que je sens que votre renvoi va être accepté.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). J'aimerais corriger quelque chose.

Tout d'abord, M. le Conseiller d'Etat, l'impôt prévisible n'était pas mentionné dans la loi. Mais, à l'heure actuelle, à ce que j'en sais, les notaires appellent ou écrivent déjà au Service des contributions pour savoir quel sera l'impôt prévisible. Et des fois, il y a des projets de taxation qui sont rendus. Quand l'impôt est différé, il n'y a que le Service cantonal des contributions (SCC) qui puisse dire depuis quand cet impôt est différé et combien il devrait être. Donc, la collaboration avec le SCC a déjà lieu pour déterminer l'impôt prévisible. Or, là, je donne l'impôt prévisible. Mais, c'est ce que je dis. Il faut réétudier le cas. On peut aussi prévoir un taux. Alors, si on prévoit le taux, lequel? Mais, l'impôt prévisible paraît être la solution qui nécessiterait d'immobiliser le moins possible d'argent du contribuable pour être réinjecté dans l'économie. Mais, encore une fois, ça pourrait faire l'objet d'une discussion.

Pour M. Brodard, vous dites que, s'il n'y a pas d'impôt, il n'y a pas d'obligation de consigner, mais ce n'est pas ce que dit la loi. Non! La loi, aujourd'hui, elle dit, il faut consigner 8 % du prix d'aliénation, point barre. Donc, il faut prévoir toute une série d'exceptions qui devront être réglées dans une loi au sens formel et pas dans l'ordonnance. D'ailleurs, il me semble que la très grande majorité, si ce n'est la totalité, des exonérations fiscales ou des dispenses sont prévues dans la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) et non pas dans un règlement d'exécution.

Quant au canton de Vaud, c'est faux de dire que l'article y est identique. Pour ce qui est de l'hypothèque légale, ils n'ont prévu qu'un seul alinéa, c'est l'alinéa 2, où on parle d'infraction et, dans ce cas-là, il y a une hypothèque légale, alors que nous, on a divisé les deux articles. On a un alinéa 2, où on parle des infractions, et un alinéa 3, où on parle de l'hypothèque légale, ce qui permet l'hypothèque légale aussi dans le cas où l'impôt aurait été consigné, mais insuffisamment. Donc, ce n'est pas rigoureusement le même contenu. Et, ensuite, moi, j'ignore la loi fiscale vaudoise. Je ne sais pas si les cas où l'impôt est différé sont exactement les mêmes, donc on ne peut pas non plus comparer totalement les lois. C'est pour ça qu'il faut réfléchir à tête reposée.

Il y a plein de points à revoir, raison pour laquelle je maintiens le renvoi de cet article – et uniquement de cet article, M. Brodard. J'en ai déjà discuté avec la présidence. Je suis étonné qu'on vous dise qu'on ne sait pas si on devra renvoyer toute la loi. C'est bien cet article 217a qu'il faut renvoyer et pas le reste de la loi, puisqu'on est entré en matière et qu'ils ont été adoptés.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Sans vouloir m'obstiner, je souhaitais juste répondre à mon collègue député, M^c Morel. Quand on examine sa demande de renvoi, on constate que beaucoup d'exceptions souhaitent être rajoutées à la loi, à l'article 217a. Mais, dans la loi, ils demandent qu'elle soit complétée avec tous ces éléments-là. Or, selon moi, tous ces éléments constituent des exceptions et des cas particuliers qui peuvent être gérés et traités dans des dispositions ou une directive qui pourraient être mis en place par le Conseil d'Etat. Et c'est l'objet de mon amendement, qui demande de rajouter, donc, un alinéa 5, en laissant la possibilité au Conseil d'Etat d'édicter des dispositions pour les exceptions et cas particuliers.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'aimerais juste lire l'alinéa 1: "En cas d'aliénation d'un immeuble donnant lieu à la perception d'un impôt sur le revenu [...]." Donc, si on aliène un immeuble et puis que ça donne lieu à une perte, il n'y a pas d'impôt. Alors, on n'a pas la même lecture, on ne va pas se mettre d'accord, mais je voulais juste préciser ça. Pour moi, c'est important. J'en ai discuté avec l'administrateur du Service cantonal vendredi passé, qui m'a confirmé cela.

> Au vote, la demande de renvoi formulée par M. Morel est acceptée par 92 voix contre 10 et 0 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 92.

Ont voté non:

Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte). *Total: 10.*

- > Cet article est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat pour que ce dernier le modifie dans le sens de la demande de renvoi.
- > Dans les faits, il est biffé de la loi de ce jour et sera incorporé, sous une forme modifiée, dans un projet de loi ultérieur.

II. Modifications accessoires

- > Adopté.

III. Abrogations accessoires

- > Adopté.

IV. Clauses finales

- > Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.

Deuxième lecture

I. Acte principal

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Confirmation des débats de la première lecture. Et puis, donc, l'article 217 n'apparaîtra pas. Il reviendra peut-être l'année prochaine lors de la prochaine réforme de la loi fiscale. En tout cas, c'est ce que je souhaite.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci. Pas d'autres commentaires, si ce n'est de dire que cet article, ou alinéa, de la loi sur le Grand Conseil qui fait le renvoi partiel exprime qu'il est renvoyé au Conseil d'Etat ou à la commission, mais au Conseil d'Etat, pour reformulation. Donc, pour moi, c'est la mission claire de recommencer ce que j'ai dit avant: un projet, une consultation, une modification de la loi. Donc, il n'est pas enterré; il revient.

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 78 voix contre 18. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard

Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 78.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 18.*

Se sont abstenus:

Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB). *Total: 4.*

Election protocolaire 2024-GC-256 2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2025

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 9; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Bernhard Altermatt, à Fribourg*, par 65 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Bertrand Morel: 3; Carole Baschung: 3; Luana Menoud-Baldi: 3; David Fattebert: 2; Bruno Boschung: 2; Anne Meyer-Loetscher: 2; Hubert Dafflon: 2; Laurent Dietrich: 2; Laurent Baeriswyl: 2; Benoît Glasson: 1; Nicolas Berset: 1; David Bonny: 1; Grégoire Kubski: 1.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Deuxième Vice-président du Grand Conseil élu,

Cher Bernhard,

Quelle belle année que cette année 2027 qui vous attend! L'année d'une double fête: un beau jubilé d'anniversaire et la présidence du Parlement! Et dans deux ans, le chemin de votre apprentissage aura conduit le politologue que vous êtes au centre de l'histoire fribourgeoise! D'ici là, vous maîtriserez b.a.-ba de nos débats. Et, après la présidence de Bruno Marmier et la vôtre, voilà que notre Grand Conseil sera devenu quasi bilingue!

Dans une interview, parlant de votre livre "La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg/Freiburg", vous avez dit: "Le pluralisme culturel et linguistique est d'une richesse inestimable, mais également d'une fragilité prodigieuse." Je suis personnellement fier d'avoir, durant mon année présidentielle, modestement pu contribuer à enrichir notre pluralisme linguistique fribourgeois. Et je me réjouis que, avec vous, sur ce chemin qui me tient aussi à cœur, je n'aurai pas été un voyageur solitaire.

Au nom de notre Grand Conseil, je vous adresse mes vives félicitations pour votre élection. Ich wünsche Ihnen viel Spass! Mes vœux personnels de santé et de pleine satisfaction vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

Election protocolaire 2024-GC-257 **1er-ère vice-président-e du Grand Conseil pour 2025**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blancs: 7; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Bruno Marmier*, à *Villars-sur-Glâne*, par 79 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Sophie Tritten: 3; Bruno Clément: 2; François Ingold: 2; Grégoire Kubski: 1; Tina Raetzo: 1.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Premier Vice-président du Grand Conseil élu,

Cher Bruno,

Je dois bien vous le dire maintenant, je me suis longtemps demandé dans quelle langue j'allais vous apporter les félicitations de notre Parlement. Si votre *curriculum vitae* mentionne votre maîtrise en français, anglais, allemand et espagnol, pas de trace, par contre, du Seislerdütsch! [*En dialecte:*] Und doch ist das eine so schöne Sprache! Alors, je continue en français.

Voilà donc le syndic de Villars-sur-Glâne en route vers le perchoir et, dans une année, quasi au sommet! A croire que le député Marmier est plus rapide que sa commune pour se rapprocher de la capitale! Même si, j'ose vous le rappeler, ici, la vitesse est y limitée.

Monsieur le Premier Vice-président élu, profitez pleinement de cette seconde année d'apprentissage! Malheureusement pour vous, vos connaissances linguistiques pratiquées, il y a quelques années, à Fedpol, ne vous seront guère utiles dans cette salle. Car ici, les espions et autres coquins n'existent pas.

Au nom de notre Grand Conseil, je vous adresse mes vives félicitations pour votre élection! Ich wünsche Ihnen viel Spass! Mes vœux personnels de santé et de pleine satisfaction vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

Election protocolaire 2024-GC-258 **Président-e du Grand Conseil pour 2025**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 6; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Françoise Savoy*, à *Corpataux*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Katharina Thalmann-Bolz: 1; Grégoire Kubski: 1; Alizée Rey: 1; Marie Levrat: 1; Julia Senti: 1; Nicolas Pasquier: 1.

Président du Grand Conseil. Madame la Présidente du Grand Conseil élue,

Chère Françoise,

Il y a une année de cela, ma prédécesseure nous racontait que, si les Français avaient la fusée "Ariane", nous, nous avions la fusée "Françoise". J'ose croire que, depuis, vous avez trouvé la bonne et juste orbite, qui vous fait aujourd'hui atterrir sur ce perchoir présidentiel. J'ai bien dit atterrir et non "alunir", parce que, assis dans ce fauteuil, face à nos 109 collègues et aux 7 membres de notre exécutif, mieux vaut ne pas être trop dans la lune! Mais je n'ai pas peur.

Cette année de première vice-présidente, qui vous aura, peut-être, paru un peu longue, vous aura familiarisée encore davantage avec notre langue allemande. Mais je n'ai pas peur. Votre large expérience du côté du cycle d'orientation de Marly en votre qualité d'adjointe de direction pour les 11H – oder die dritte Sekundarklasse, nicht wahr? – fait que vous voilà tout à fait à l'aise pour maîtriser même les plus turbulents.

Au nom de notre Grand Conseil, je vous adresse mes vives félicitations pour votre élection! Ich wünsche Ihnen viel Spass! Mes vœux personnels de santé et de pleine satisfaction dans ce rôle de première citoyenne de notre pays de Fribourg vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

Savoy Françoise (*PS/SP, SC*). Etre présidente du Grand Conseil fribourgeois est l'honneur de ma vie.

Es ist mir eine Ehre, zu Ihnen sprechen zu dürfen.

Je vais avoir le privilège d'aller à la rencontre de nos concitoyens, concitoyennes, de leur parler, de les écouter. Tout ce qui sera dit me fera réfléchir. Les liens que nous allons tisser seront des cadeaux précieux, qui feront de moi une politicienne, une enseignante, une maman, une femme nourrie d'une expérience extraordinaire.

Le sens du devoir, le respect de chacun, de chacune, de toutes les opinions politiques, voilà l'image que je me fais de ma nouvelle fonction. Jean-Pierre Doutaz, Nadia Savary et Adrian Brügger ont été, par ailleurs, des exemples parfaits. Je les remercie chaleureusement pour leurs conseils, leur disponibilité et leur engagement à servir notre canton. Si parfois notre société est inquiète de la différence, je fais le choix de l'aimer, de l'accompagner et surtout de ne jamais la dénigrer ni de la juger. La nuance faite d'hypothèses, c'est une lampe, elle laisse apparaître des cohérences, des chatoyants revers de médailles.

Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat du Grand Conseil, chers invités, chère famille, chers amis, chers collègues, Lieber Adrian, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich fühle mich geehrt, heute Morgen gewählt worden zu sein. Ich bin sehr stolz darauf und ich werde meine ganze Energie darauf verwenden, meine Funktion so nah wie möglich an meinen Werten auszuüben. Ich werde darauf achten, dass wir das gute Verständnis, den Respekt und die Geselligkeit aufrechterhalten, die zwischen uns herrschen.

Un nouveau pan de ma vie débute aujourd'hui. Ma responsabilité sera grande et je sais pouvoir compter sur le soutien de ma famille, de ma famille politique, de mon mari, Philippe, et de mes enfants. Je sais également pouvoir compter sur chacun et chacune de vous pour me faire part de vos attentes, me guider parfois, me questionner. J'ai très rapidement senti la bienveillance qui règne au sein de notre Parlement, je dirais même la gentillesse et parfois même l'amitié.

Présidente du Grand Conseil, alors que relativement nouvelle au sein de notre Parlement, telle "Ariane", pour reprendre les mots, évidemment, de Nadia, de notre chère Nadia, c'est un exemple pour toutes et tous, particulièrement pour les jeunes de notre canton. Et bien sûr que ce matin, mes pensées vont vers mes élèves du cycle d'orientation de Marly. Ces derniers sont investis et n'hésitent pas à se rendre utiles dans l'action. A nous de leur donner envie de prendre la carte d'un parti, de s'engager.

A l'heure où nous vivons des incertitudes quant à l'avenir de certaines démocraties, à l'avenir de notre nature et de notre environnement, restons unis, solidaires et bienveillants les uns envers les autres! Nous devons incarner l'espoir, être toujours du côté de ceux, de celles qui croient en la démocratie, en nos valeurs fribourgeoises: convivialité, créativité, humilité, curiosité, respect, sincérité et authenticité. "Une poignée de main vaut mille likes", c'est certain et cette devise sera également la mienne.

Toujours, je chercherai à unir; toujours, je chercherai à apaiser; toujours, je chercherai à me hisser à la hauteur de vos attentes; toujours, je resterai fidèle à mes valeurs.

Je vais m'atteler à montrer la force de notre canton, de notre Grand Conseil et c'est avec fierté que je vais représenter également ma commune de Gibloux et mon district.

Mir wird oft die Frage gestellt, ob ich Lampenfieber habe, ob mir die Vorstellung, [Präsidentin](#) des Grossen Rates zu werden, Angst mache oder ob ich spüre, dass der Druck zunimmt. Die Antwort lautet natürlich: Ja.

Mais, je vais m'appuyer sur mon tempérament enthousiaste, encourageant et, si je devais choisir un don, je prendrais peut-être celui de tendre vers le positif dans toute situation. Imaginer la solution plutôt que le problème: pas facile, mais possible! C'est nourrie de cette énergie que je vais aborder cette année de présidence. Et c'est remplie d'émotions que je vous adresse mes remerciements pour la confiance témoignée aujourd'hui. Merci infiniment à toutes et tous!

Président du Grand Conseil. Ja, vielen herzlichen Dank der neugewählten Grossratspräsidentin 2025!

Ich möchte natürlich in meinem Namen Dir, liebe Françoise, auch ein kleines Geschenk überreichen. Es soll Dir in den Debatten nächstes Jahr helfen, dass Ordnung hier in diesem Saal ist, und es soll dich natürlich auch in Zukunft dann auch wieder an diesen schönen Moment erinnern, welchen du auch, da bin ich überzeugt, erleben wirst, in deinem Präsidialjahr 2025, und ich wünsche dir alles, alles Gute in deinem Präsidialjahr!

Und noch einmal: Gratulation zu dieser schönen und guten Wahl als Grossratspräsidentin 2025!

Election protocolaire 2024-GC-259 Président-e du Conseil d'Etat pour 2025

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 94; blancs: 13; nuls: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Jean-François Steiert, à Fribourg*, par 76 voix.

Ont obtenu des voix M. Roland Collaud: 2; Philippe Demierre: 2.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Président du Conseil d'Etat 2025 élu,

Cher Jean-François,

Il y a quatre ans, quasi jour pour jour, notre Parlement vous élisait à la présidence de notre exécutif cantonal pour 2021! Des moments que vous n'avez pas effacés de votre mémoire, car les temps d'alors étaient plutôt difficiles.

Si les temps ont changé, ils ne sont pas devenus, hélas, plus faciles. Les défis que nos autorités, législatives et exécutives, doivent résoudre sont nombreux. Et les attentes de notre population sont fortes. Vous prenez le gouvernail de notre gouvernement avec un bagage d'expériences et un équipement d'enthousiasme.

A l'heure des archives facilitées par l'Internet, il a été aisé pour moi de retrouver Jean-François Steiert et donc de vous donner, maintenant, l'un ou l'autre conseil. Vous, le musicien, habile à la clarinette comme au cor des Alpes, je vous conseille de souffler plutôt dans le cor des Alpes – c'est plus fribourgeois et ça se joue plus fort. Vous, le sportif, grand marcheur entre Gantrisch et Intyamou, je vous conseille de vous promener plutôt en Intyamou – c'est plus fribourgeois – et de laisser le Gantrisch aux Bernois! Que vos occupations gouvernementales vous laissent néanmoins le loisir de la musique et de la marche, nous vous le souhaitons!

Enfin, à vous, Jean-François Steiert, vous, le vice-président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et président de la Conférence romande, osons-nous, à la veille du 24 novembre, vous souhaiter "bonne route"?

Im Namen unseres Grossen Rates überreiche ich Ihnen meine herzlichsten Glückwünsche zu Ihrer Wahl. Ich wünsche Ihnen viel Freude und Erfolg.

Que mes vœux personnels de santé et de pleines satisfactions dans votre fonction présidentielle vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Sehr geehrter Herr Präsident, lieba Adrian - damit u es Stück uf Seisler-Dütsch gmacht isch und ned of Gantrisch-Dütsch -, Madame la Présidente élue, chère Françoise, Madame et Monsieur les Vice-président-e-s élu-e-s, sehr geehrte Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, chers collègues, chère Sylvie, Madame la Chancelière, Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, werte Gäste,

Ich freue mich sehr über die Wahl zum Präsidenten des Staatsrats und danke Ihnen für Ihr Vertrauen. Es ist mir eine grosse Ehre, aber auch eine Herausforderung, wie mir die erste Amtszeit 2021 gezeigt hat. Das Präsidium erfordert noch mehr Präsenz. Die Agenda wird noch etwas voller sein als in einem gewöhnlichen Jahr – und all diejenigen unter Ihnen, die morgendliche Sitzungen wünschen, werden sie immer noch erhalten, es wird einfach noch etwas früher sein, Gipfeli und Kaffee gibt es trotzdem. Zu bewältigen ist das nur dank der Unterstützung der Menschen um mich herum. Ich danke deshalb ganz herzlich meiner Partnerin Manon und meinen beiden Töchtern Aude und Réjane. Ich grüsse auch meine Mutter, die, so hat sie mir gesagt, letztes Mal 1968 hier war zur Verabschiedung ihres Vaters - er war Staatskanzler - und das ist etwas länger her. Ich danke auch meinen Mitarbeitenden. Ich danke den Mitgliedern des Staatsrats. Und ich danke Ihnen, geschätzte Mitglieder des Grossen Rates.

Es ist mir ein Anliegen, den Geist der Zusammenarbeit zwischen dem Staatsrat und Ihrem Rat, der obersten Behörde unseres Kantons, weiterzuführen und zu stärken. Und ich sage dies nicht nur, weil Sie soeben eine Sozialdemokratin an Ihre Spitze gewählt haben.

Meine Damen und Herren, wir lesen und hören es derzeit oft, und manche von uns spüren es wohl auch persönlich: Wir leben in einer Zeit anhaltender Krisen, hier und anderswo, die unsere gesellschaftliche Entwicklung prägen. Vieles, was vor wenigen Jahren noch gesichert schien, hat heute keinen Bestand mehr. Wohin das alles führt, ist so ungewiss wie schon lange nicht mehr. Das gilt sowohl für internationale Kräfteverhältnisse mit immer mehr Staaten, die sich von unseren

demokratischen Werten entfernen wie auch für die soziale Wohlfahrt, für den Klimawandel, wo wir heute nicht wissen, wie in zwei, drei Jahrzehnten die Auswirkungen sein werden, wo wir wahrscheinlich auch massive Bevölkerungswanderungen erleben werden müssen und sie uns bereits vorstellen müssen, auch wenn uns das nicht gefällt. Wir können nicht einfach den Kopf in den Sand stecken und müssen in unserem Rahmen, mit unseren Kompetenzen und Möglichkeiten im Kleinen versuchen zu handeln.

In dieser Zeit der Ungewissheiten ist es umso wichtiger, dass wir darüber nachdenken, welches Erbe wir unseren nächsten Generationen hinterlassen. Wir werden danach beurteilt werden, was wir tun, um trotz dieses gesellschaftlichen Nebels die richtigen Entscheidungen zu treffen. Wir haben eine Verantwortung, die weit über das Budgetjahr hinausgeht - das entbehrt natürlich nicht der Verantwortung zum Budgetjahr, aber damit kann es nicht einfach sein Bewenden haben - und wir sollten uns ab und zu die Zeit nehmen, uns vorzustellen, wie die Menschen am Anfang des nächsten Jahrhunderts unser heutiges Wirken beurteilen werden, wie wir versuchen zu beurteilen, was unsere Vorgänger vor 100, 150 Jahren gemacht haben. Das ist mit Distanz immer sehr viel einfacher, aber es tut nicht schlecht, sich dies ab und zu im Kopf vorzustellen, am Morgen früh nach dem Aufwachen.

Penser aux prochaines générations, c'est prendre des décisions qui résistent au temps – en se rappelant que ce qui paraît juste à court terme peut parfois être faux dans la durée. Penser dans la durée, c'est mettre en équilibre différentes approches apparemment contradictoires, comme dans les antagonismes apparents entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux du développement durable. Cela vaut autant pour des politiques environnementales qui laissent de côté les conséquences sociales et économiques et qui provoquent ainsi des tensions sociales que pour les politiques économiques qui oublient la dimension sociale – et toutes les réciproques sont vraies.

Dans ce sens, ce n'est pas parce que le développement durable est devenu un sujet à la mode que l'approche est dépassée et le fait de penser loin et de prendre des décisions en mettant plus de poids sur les effets à long terme implique aussi une plus grande prise de risque, ce qui est non seulement légitime mais surtout indispensable dans une société où les pesées d'intérêts entre l'investissement dans l'avenir et la protection de l'individu contre tout risque résiduel se font trop souvent, de plus en plus souvent, d'ailleurs, au détriment de l'intérêt collectif des générations futures.

Fribourg est un des cantons suisses dont la Constitution retient le développement durable comme sens de son action. Ce choix visionnaire des constituantes et des constituants de l'époque nous force à penser plus au-delà des silos des intérêts individuels et partiels et sur la durée, ce qui nous donne une boussole pour garder le cap, malgré les vacillements actuels. Aujourd'hui, nous profitons toutes et tous des grandes réalisations que nos ancêtres ont pu accomplir en des temps difficiles, en prenant souvent des risques qui, à l'époque, étaient considérés comme exagérés. Parfois, ça mène à des pannes, parfois des succès. Mais la personne qui veut éviter à 100 % toute panne, en général, fait beaucoup d'erreurs dans sa vie.

Que l'on rejoigne ou non cette vision aujourd'hui, notre Université a été conçue, pour prendre un exemple, comme un phare catholique dans des périodes de tensions religieuses. Dans l'entre-deux-guerres, les difficultés financières de l'Uni étaient telles que les évêques ont conduit et introduit une quête en sa faveur. Je ne sais pas si on peut répéter le modèle aujourd'hui, pour l'Hôpital ou pour d'autres institutions, mais on ne va pas faire ça ici. Je ne suis pas sûr que la quête suffise, d'ailleurs. Tentez de penser ce que serait notre canton sans ses hautes écoles. Essayez de réfléchir ce que serait le canton de Fribourg si nous n'avions pas l'Université, pas les hautes écoles, et vous allez apprécier rapidement l'esprit visionnaire des personnes qui ont porté notre Université, nos écoles. Au sortir de la deuxième guerre mondiale, ce sont les investissements courageux pour la construction des barrages de Rossens ou de Schiffenen qui ont permis d'assurer une première transition énergétique dans notre canton. Il y en aura d'autres; il faudra un peu de courage aussi.

Les exemples des grandes réalisations passées ne manquent pas. On pourrait citer nos prédécesseurs qui se sont battus pour que la ligne ferroviaire principale passe par Fribourg. Imaginez que ça passe par la Broye! Aujourd'hui, tout le canton en profite. On pourrait citer, encore une fois, la Banque cantonale ou d'autres visionnaires qui nous ont dotés d'une entreprise électrique qui assure des ressources d'intérêt collectif en mains publiques, mais je ne vais pas vous faire toute la liste. On pourrait juste évoquer les plus récents, comme le courage, aussi, du gouvernement de l'époque et du Grand Conseil de l'époque, qui ont décidé d'investir de l'argent public dans la fibre optique pour équiper plus rapidement nos régions périphériques de relations rapides, qui compensent la 5G qui n'existe pas toujours partout. Ou encore dans la presse quotidienne, où le canton de Fribourg est régulièrement cité en exemple dans d'autres cantons, parce qu'il a réussi à maintenir un tissu pour lequel beaucoup de cantons, aujourd'hui, nous jalouent, même si ç'a été fait d'une manière un peu indirecte.

Aujourd'hui, c'est à nous de relever ces défis. Dans un contexte marqué par l'incertitude, nous devons trouver des solutions qui tiendront demain. Entre les préoccupations financières légitimes qui poseront la question du degré de solidarité dans une société et les investissements nécessaires pour les grandes réalisations que nous voulons laisser en héritage, je me réjouis de partager avec vous, dans la culture du dialogue qui marque, heureusement, la politique de notre canton, la recherche commune du bon équilibre à trouver.

Der Staatsrat wird Ihnen deshalb im nächsten Jahr eine ganze Reihe von Vorschlägen für Projekte unterbreiten, von denen der Kanton Freiburg mittel- und langfristig profitieren kann. Ich nenne hier nur ein paar Beispiele aus verschiedenen Direktionen:

- > ein Innovationsgesetz,
- > ein revidiertes Gesetz über die Berufsbildung,
- > ein Gesetz zur Umsetzung der Pflegeinitiative,
- > ein neues Sprachengesetz und eine Revision des Jugendgesetzes zur Einführung einer Jugendsession,
- > Vorlagen für die schrittweise energetische Sanierung der Gebäude des Staates,
- > oder solche für die Umsetzung unserer Klimaziele.

Bereits in der nächsten Session werden Sie zudem über die Garantie befinden können, die der Staatsrat dem Bund für die Planung der Überdeckung der Autobahn im Bereich Chamblieux gewähren will. Mit dieser Garantie - es ist nur ein Einzelprojekt - legt der Staat Freiburg den Grundstein für eine nachhaltige Entwicklung und ein umweltfreundliches Wachstum der Region Freiburg. Und am 5. Februar können die Freiburgerinnen und Freiburger über das zentrale Lager für Kulturgüter abstimmen, das Sie ja bereits ohne Gegenstimme zur Annahme empfohlen haben. Dieses Lager ist ein zentrales Projekt zum Schutz unseres Kulturerbes. Wir haben heute mit verschiedenen Kollegen des Grosses Rates über Werte gesprochen. Bäume wachsen, aber sie wachsen nur in die Höhe, wenn sie gute Wurzeln haben. Sie müssen also sowohl den Baum pflegen als auch seine Wurzeln.

Parallel zu all diesen zukunftsorientierten Geschäften werden Sie vom Staatsrat auch einen Vorschlag dafür bekommen, wie die Staatsfinanzen saniert werden sollen - wir haben gestern und heute ausführlich darüber diskutiert, mit breiten Erwartungen an eine gewisse Opfersymmetrie, die in einer halbdirekten Demokratie unabdingbar ist, wenn die Sanierung die kantonale Volksabstimmung überleben soll. Es wird wichtig sein, ein Gleichgewicht zu finden zwischen Sanierung und Investition.

Mesdames et Messieurs, le monde actuel n'est pas que brouillard, ce que confirme d'ailleurs la météo de ce jour. Ces dernières années, il y a aussi eu pluies diluviennes, chaleurs extrêmes, aridité, torrents de boue, fonte de la calotte glaciaire et de permafrost, etc., comme d'ailleurs les chutes de neige de ces dernières heures. Comme les menaces militaires et géopolitiques que représentent les différentes guerres et agressions armées qui font rage en ce moment, la menace climatique appelle une détermination forte pour protéger nos intérêts économiques et so. C'est pouciaux. Conscient des arbitrages nécessaires à faire sur le plan financier, le Conseil d'Etat a pu accroître, ces dernières années, ses efforts pour protéger notre canton et la population fribourgeoise contre cette menace. Cette tendance doit se poursuivre.

Assainir, ce n'est pas arrêter d'investir. A titre d'exemple, un chantier particulièrement important sera celui des revitalisations des cours d'eau. Grâce à elles, nous pouvons limiter les dommages causés par les crues, préserver la biodiversité aquatique, garante de la bonne santé de nos lacs et rivières, ce pourquoi le Conseil d'Etat vous soumettra, l'année prochaine également, une modification de la loi sur les eaux, pour laquelle plusieurs d'entre vous ont d'ailleurs déjà de beaux projets en cours dans leur région. Je ne peux pas regarder de tous les côtés à la fois, mais les personnes concernées savent très bien de quoi je parle dans cette salle. Je me réjouis de développer ensemble ces projets.

Vous le savez bien, la menace climatique pèse particulièrement sur la santé psychique des jeunes et des enfants. Qui peut les blâmer? La plupart d'entre nous – moi le premier – ne serons plus là pour voir le pire du dérèglement climatique – eux si. Mais ce n'est pas la seule chose qui affecte leur santé psychique: pression des réseaux sociaux, rareté des perspectives scolaires, sociales ou professionnelles, violences, etc. Cette situation complexe ne se résoudra pas simplement en augmentant les moyens des professionnels de l'enfance; elle demande des améliorations sociales, économiques et environnementales fortes pour redonner confiance.

Pour terminer ces quelques réflexions sur la capacité de penser loin et la durabilité, je me permets un petit clin d'œil à Jean Monnet, qui a pensé la construction européenne et a rappelé que rien n'est possible sans les femmes et les hommes, mais que rien n'est durable sans les institutions. Nous avons des institutions qui fonctionnent bien; nous avons un devoir de les soigner. Cela vaut aussi, et tout particulièrement, pour notre fédéralisme, qui vit à la fois de l'autonomie des communes par rapport à la Confédération et les cantons et de celle de ces derniers par rapport à la Confédération – mais, *a contrario*, aussi, c'est des fois moins agréable, de la capacité de la Confédération et des cantons de choisir démocratiquement, en fonction des besoins de notre société en évolution, les intérêts supérieurs qui priment et qui peuvent pousser à imposer des solutions aux cantons ou aux communes, même si elles ne plaisent pas toujours. C'est le seul moyen de prioriser, en pratique, l'intérêt collectif par rapport à l'effet que les anglophones qualifient de NIMBY («Not in my backyard!») ou «Pas dans mon arrière-cour!»). Cela se traduit malheureusement dans toutes les langues.

Mesdames et Messieurs les Député·e·s, à Fribourg, nous pouvons nous targuer d'une culture politique faite d'écoute et de compromis. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat devront chercher ensemble des solutions, ces prochains mois, ces prochaines années. Je vous souhaite à toutes et à tous la capacité de voir les vertus et les plaisirs du verre à demi plein plutôt que la capacité de se plaindre de tout ce qui n'est pas dans l'autre moitié du verre. Montrons aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois que nous construisons aujourd'hui un bon chemin pour demain! Montrons ensemble aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois que nous ne laisserons personne en chemin! Agissons aujourd'hui en pensant à demain!

Election protocolaire 2024-GC-260

Président-e du Tribunal cantonal pour 2025

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blancs: 3; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Anne-Sophie Peyraud*, à Villars-sur-Glâne, par 96 voix.

Président du Grand Conseil. Madame la Présidente du Tribunal cantonal 2025 élue,

Chère Madame Anne-Sophie Peyraud,

Je ne dirai pas à quelle date cela s'est passé, car ce n'est guère bienséant que de parler de dates et d'âges à propos d'une dame. Mais voilà que, aujourd'hui, vous accédez pour la deuxième fois à la présidence du Tribunal cantonal!

Au nom de notre Grand Conseil, je vous adresse mes vives félicitations pour votre élection! Vous voilà donc à la tête du troisième pouvoir de notre démocratie. Trois pouvoirs indépendants et complémentaires, comme disent les livres.

Et pourtant, à bien regarder où se situent vos bureaux et notre belle salle rénovée, on doit constater qu'ici, au Grand Conseil, nous sommes les premiers à voir couler l'eau de la Sarine vers le nord. Au Tribunal cantonal, vous devrez attendre deux méandres pour découvrir ces mêmes eaux couler au pied des Augustins. Mais qu'importe. De toute manière, ni vous, au Tribunal cantonal, ni nous, au Parlement cantonal, n'avons le temps de regarder par la fenêtre. L'exercice de nos pouvoirs respectifs est bien trop astreignant, vous en conviendrez.

Mes vœux personnels de santé et de plines satisfactions dans vos nouvelles-anciennes fonctions présidentielles vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

> La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
